

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2018 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 13 mars 2018 à 19 heures, par convocation du 28 février 2018, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Et bien Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare ouverte la séance ordinaire de ce Conseil municipal de ce mardi 13 mars. Je vous propose en termes de secrétaire Monsieur GUELMENGER André, s'il n'y a pas d'objection ? Il n'y en a pas, et bien c'est parfait. Monsieur GUELMENGER pouvez-vous faire l'appel ?

André GUELMENGER : Merci Monsieur le Président.

ETAIENT PRESENTS : Philippe DUQUESNOY, Maire,

Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY, Lydie WARCHALOWSKI, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Eric CAMBIER (arrivé à 19 h 24), Nelly MOUTON, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Nadine SCHUBERT, Anne-Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, Marine DELEFOSSE.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Eric CAMBIER pouvoir à Carole GUIRADO jusque 19 h 24, Fabrice LALY pouvoir à Dominique HUBER – Daniel DEPOORTER pouvoir à Jean-Pierre HAINAUT – Jean-Luc DAUCHY pouvoir à Jeanne HOUZIAUX – Guy SAEYVOET pouvoir à Jean-Marie FONTAINE.

ABSENT : Fabienne BOURSIER

Monsieur le Président : CAMBIER Eric, il va arriver en retard, mais il a donné pouvoir à Carole GUIRADO et souhaite un bon rétablissement à Daniel DEPOORTER. Voilà quelques conseils municipaux dont je, je souhaite un bon rétablissement à ce Monsieur. J'espère que ça ne tardera pas.

Jean-Marie FONTAINE : Informe que Guy SAEYVOET est en convalescence.

Monsieur le Président : Oui, nous avons eu un coup de fil pour nous prévenir et je souhaite, bien entendu, à Monsieur SAEYVOET un bon rétablissement sachant qu'il était en convalescence suite à une petite opération, mais tout va bien à ses dires.

Monsieur le Président : Et bien l'appel étant fait, je vous propose de passer au procès-verbal du Conseil municipal qui a eu lieu le 16 novembre 2017. J'aurai peut-être du commencer par faire rentrer la personne qui devait être rentrée, mais je crois que le PV on va le faire, puisque tout le monde était présent. On va commencer par cela si vous en êtes d'accord. Y'a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote, ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Président : Et le premier point à aborder est la démission de Monsieur Abdelhaq NEGGAZ qui est remplacé par le suivant de liste qui est normalement Fabienne BOURSIER. Nous n'avons pas de numéro de téléphone, pas d'adresse non plus. J'ai pris contact avec les différents groupes qu'elle a côtoyés tout à fait dernièrement. Nous avons réussi à avoir un mail. Nous avons donc envoyé à cette dame le fait qu'elle était désormais Conseillère municipale. La réponse a été, à notre mail, « Je ne tiens pas à être Conseillère municipale » qu'elle nous a dit donc par mail. Nous avons demandé à la Préfecture, si cela était valable ? La Préfecture nous a dit que ce n'était pas valable. Donc nous avons renvoyé un mail pour demander qu'elle nous fasse un courrier. Enfin le courrier, je ne sais pas s'il doit être manuscrit mais il doit être signé. Et elle a refusé de nous donner ce courrier prétextant « X » choses, bon enfin voilà. Et le dernier mail que nous avons reçu, elle nous dit de la considérer comme absente. Donc, aujourd'hui, comme on la considère comme absente, je vous propose de la nommer néanmoins même s'il faut tenir compte du dernier mail, si vous en êtes d'accord, à moins qu'il y ait des objections ? Je la déclare donc Conseillère municipale, absente, bien entendu. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire. Donc elle est introduite dans le Conseil municipal, mais absente et d'après ces mails, elle ne participera pas. Donc, moi ce que je vous propose sur les deux points qui suivent, qui sont les compositions des commissions, pour ce Conseil municipal, je vous propose de surseoir à ces deux élections de représentants en attendant que cette dame puisse participer ou nous confirmer qu'elle est démissionnaire. En êtes-vous d'accord ? Cela tient à vous. Nous n'attendrons pas, je vous le dis tout de suite, jusqu'à 2020, quand même ! Mais, je suis obligé aujourd'hui de passer par cette épreuve. Epreuve pour beaucoup d'entre nous après avoir discuté avec certaines personnes autour de la table. En êtes-vous d'accord pour reporter ces deux points qui concernent les commissions ? Donc au prochain Conseil, vous aurez ces deux mêmes propositions de délibérations bien entendu. Il n'y a pas d'objections ? Bon, si tout le monde consent et bien nous travaillerons de cette façon jusqu'au prochain conseil et on verra par la suite.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que Monsieur Abdelhaq NEGGAZ a, par courrier du 5 février 2018 réceptionné le 6 février 2018, démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral,

Sur information de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE que Madame BOURSIER née ARMAND Fabienne, suivante de la liste « Harnes, Un Avenir Durable » est installée en qualité de Conseillère municipale.

2 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Philippe DUQUESNOY

2.1 ELECTION D'UN REPRESENTANT : COMMISSION COHESION SOCIALE – TRANQUILLITE PUBLIQUE – MIEUX VIVRE ENSEMBLE – CONSEIL DE QUARTIERS

Point reporté.

2.2 DESIGNATION D'UN DELEGUE : COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPE

Point reporté.

3 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Président : Comme tout le monde est d'accord, je vous propose de passer au point 3 qui est la modification du règlement intérieur. En effet, pour tenir le planning le Conseil municipal aurait du se tenir normalement pendant les vacances de février. Nous avons donc consulté les 3 représentants des groupes politiques qui ont accepté que celui-ci, ce Conseil se fasse, non pas en février, mais qu'il se fasse ce mardi 13 mars. Pour que cela n'arrive plus, nous vous proposons de modifier notre règlement intérieur, sachant une chose, c'est que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril. Nous proposons de modifier en marquant au règlement que le ROB et le DOB auraient lieu dans les deux mois précédents ce fameux BP. En êtes-vous d'accord ? On peut le voter. Oui je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Oui, lorsque cette modification du règlement intérieur avait été faite, il y a deux ans il me semble, je vous ai dit à l'époque que le règlement intérieur de la ville ne pouvait pas être plus contraignant que le CGCT.

Monsieur le Président : Tout à fait.

Anthony GARENAUX : Preuve en est, aujourd'hui on revient sur ce qui était au départ, donc !

Monsieur le Président : Oui, tout à fait, nous revenons surtout parce que nous nous sommes aperçu que cela posait des problèmes, la preuve cela a posé un problème cette année. Et je tiens à rappeler que ce règlement intérieur a été voté à la majorité, donc vous en avez fait partie ce jour là, seul l'Humain d'Abord avait fait abstention ou contre, je ne sais plus. Quelque chose comme ça en tout cas. Donc aujourd'hui, je vous propose de voter cette modification. Ceux qui sont pour ? Et bien, à l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal, en précisant que le vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire se déroulera dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif, conformément au Code général des collectivités territoriales.

19 h 24 : arrivée d'Eric CAMBIER

4 VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président : Et bien nous passons au point 4, qui est un gros point puisque c'est le vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire. Il faut utiliser les bons mots et pour cela je donne la parole à notre rapporteur qui est Dominique MOREL. Oui, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur MOREL je vous propose d'intervenir ponctuellement sur les différents points que vous présenterez, simplement sur des demandes de compléments de renseignements et d'avoir une intervention plus politique en fin de présentation si cela ne vous dérange pas ?

Monsieur le Président : Non ça ne dérange pas. L'autre représentant du Groupe Front National, pas de problème ? Et bien parfait nous procéderons donc de cette façon. Je vous en prie Monsieur Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de commencer ce long exposé, je voudrais saluer une personne avec qui depuis 2008 j'ai le plaisir de travailler. En effet, Madame Dumur, chère Anne-Marie, c'est le dernier exercice budgétaire de sa carrière et en particulier à Harnes. Je regrette par contre qu'elle n'est pas voulue prolonger pour finir ce second mandat avec nous, merci à toi Anne-Marie quand même.

Je reviens donc à ce point de conseil.

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R, dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter en conseil municipal des grandes orientations du prochain budget.

Celui-ci a été modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire s'effectue désormais sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Ce ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, également, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature, et durée effective du travail...) Dans les pages 28 à 34 de ce document.

C'est le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu exact du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission. En effet le ROB n'est pas qu'un document interne. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être transmis au préfet de département, au président de l'EPCI dont la commune est membre et être mis à disposition du public, en mairie. Le public doit être avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen (site internet, publication, ...). Le ROB devra être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département. Elle sera aussi jointe à la délibération du budget primitif.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent également leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat a donc pour objectif de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2018, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité mais aussi permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Ce futur budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de notre population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2018.

Le vote du budget primitif 2018 est envisagé le 5 avril prochain.

Le contexte international et national (page 3).

- Croissance mondiale modérée en 2016 pour rebondir à 3,5-3,6% en 2017, voir 3,7 en 2018.*
- En zone euro, elle pourrait atteindre 1,8% en 2018 après 2,4% en 2017*

- En France la croissance a atteint 1,8% en 2017, elle serait inférieure à 2% en 2018, quand à l'inflation au environ d'un % en 2017, elle serait de 1,2 en 2018 selon les données de l'INSEE de décembre 2017

Le chômage en page 4

Selon Pole Emploi, en décembre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi serait de 3 451 400 en catégorie A (sans aucune activité) -0,5% sur un an et de 5 612 300 pour les catégories A, B et C soit +4% sur un an.

Sur les Hauts de France, c'est 383 976 (+2,5%) pour la catégorie A et 601 490 (+4%) pour les catégories A, B et C.

Sur le bassin de Lens Hénin, ceux sont 24692 (-1,1%) pour la catégorie A et 40 140 (+2,1%) pour les catégories A, B et C.

Pour notre commune, 870 (-3,3%) pour la catégorie A et 1437 (+1,3%) pour les catégories A, B et C. Nous reviendrons plus en détail, en page 23, pour notre commune.

Les principales mesures du projet de loi de finances 2018

Un grand plan d'investissement

- 57 milliards € structuré autour de la transition écologique, de la formation, de la compétitivité et l'innovation et l'Etat numérique
- 20 milliards € en faveur de la neutralité carbone

Réforme des aides personnelles au logement

Une réduction de loyer de solidarité (RLS) serait créée pour les ménages modestes du parc social. Elle permettrait aux locataires sous condition de ressources fixées par la loi de bénéficier d'une réduction de loyer.

Les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL), qui verront ainsi leur loyer minoré par la RLS, auront en contrepartie une minoration de leur APL dans une proportion légèrement inférieure.

Réduction de la taxe d'habitation

A compter de 2018, un nouveau dégrèvement est mis en place, s'ajoutant aux exonérations existantes, visant à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable.

Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards € à compter de 2020.

Quel impact pour les communes ?

Cette mesure devrait être neutre sur le plan financier pour la commune puisque le mécanisme du dégrèvement prévoit que l'Etat se substitue au contribuable. Cependant rien ne garantit que cette mesure perdure et que l'Etat continue à supporter le coût du dégrèvement.

Suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés en contrepartie d'une hausse de la contribution sociale généralisée

Une baisse de l'impôt sur les sociétés de 28% à 25% sur 5 ans.

Concours financiers de l'Etat 2018

En page 7, nous vous avons transmis la répartition des dotations du Projet de loi de Finance, par contre.

Après le vote de cette Loi de finances pour 2018, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, a présenté, aux côtés de Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture et Michel ROULET, directeur départemental des finances publiques, les mesures et dispositions en faveur des collectivités territoriales du Pas-de-Calais.

L'enveloppe globale des concours financiers aux collectivités augmente de 300 millions d'euros en 2018. Elle s'élève à 48,11 Mds€, montant qui est appelé à être stable sur la durée du quinquennat.

1. Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), situation inédite depuis 4 ans

Pour la première fois après quatre années consécutives de baisse au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée aux communes et aux intercommunalités ne subit pas de réduction. Elle est stabilisée à 26,9 Mds€ en 2018 (27,05 au PLF et 30,8 en 2017).

Les composantes de la DGF que sont les Dotations de Solidarité - Rurale ou Urbaine connaissent une évolution positive qui devrait se traduire au plan local. Au niveau national, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 90M€ pour atteindre 2,18Mds€ et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 110M€ pour atteindre 1,53 Md€.

2. Le soutien à l'investissement public local est reconduit à un très haut niveau

En 2018, l'État confirme son soutien à l'investissement public local en stabilisant à 1,8Md€ les dotations aux projets d'investissement portés par les collectivités locales.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est maintenue au même niveau qu'en 2017 (996 M€) et abondée de 50 M€ issus de l'ex-réserve parlementaire, portant l'enveloppe nationale à 1,46 Md€.

La DETR contribue au financement des constructions publiques, notamment en vue du maintien des services publics en milieu rural et tout particulièrement celles présentant un caractère exemplaire en matière d'excellence environnementale.

Le montant de DETR alloué au Pas-de-Calais est l'un des plus importants au niveau national (second département bénéficiaire en 2017). Le montant de DETR 2018 est équivalent à celui de 2017 (16,5 M€).

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est pérennisée au plan national à hauteur de 615 M€ par an pour la durée du quinquennat.

La DSIL finance les projets d'investissement des collectivités en matière de rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, numérique ainsi que les projets d'infrastructures en faveur de la construction de logements et de la mobilité et les équipements publics ou leur mise aux normes. En 2018, la DSIL finance également la rénovation des bâtiments scolaires.

L'enveloppe DSIL dédiée au Pas-de-Calais en 2018 s'élève à 12,4 M€, un niveau quasi équivalent à celui de 2017.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui permet aux collectivités de récupérer une fraction de la TVA supportée pour leurs dépenses d'investissement, est doté de 5,6 Mds€ en 2018.

La Loi de finances 2018 apporte aussi une nouveauté sur le plan du soutien de l'État aux investissements publics locaux avec le lancement d'un Grand Plan d'Investissement doté de 57 Mds€ sur le quinquennat, dont 10 Mds€ sont à mobiliser par les collectivités locales. Ces priorités financées par ce nouveau fonds portent principalement sur la transition écologique, la formation, l'innovation économique et la révolution numérique.

3. Le nouveau dispositif de contractualisation concerne seulement 4 des 1010 collectivités et groupements de collectivités du Pas-de-Calais

La ville de Harnes n'est pas concernée par cet élément du projet de loi de finances 2018. Néanmoins, le Premier ministre Edouard Philippe, lors de la dernière conférence nationale des territoires, a déclaré que « les communes non concernées par la contractualisation seront

seulement tenues par une obligation raisonnable et collective de maîtrise des dépenses».
Les collectivités en deçà du seuil peuvent également sur la base du volontariat passer un contrat avec l'Etat. Ce n'est pas envisagé par la commune à ce jour.

- Pour les communes ayant contractualisées, et pour celles-là seules, le gouvernement maintient le durcissement de la règle d'or : leur capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre l'encours de la dette et leur épargne brute ne devra pas dépasser un plafond. Pour les communes et EPCI, celui-ci est fixé à 12 années.

En cas de non-respect des objectifs fixés pour les collectivités, un mécanisme de correction est défini par la loi prévoyant l'année qui suit cette constatation, une baisse de dotations ou un prélèvement sur leur fiscalité.

Pour le Pas-de-Calais, seules 4 collectivités sont concernées : le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Artois-Lys, la Communauté d'agglomération de Lens Liévin et la Ville de Calais.

4. La poursuite de la logique de péréquation horizontale, particulièrement redistributive pour le Pas-de-Calais

La péréquation horizontale vise à répondre à l'exigence de solidarité entre les collectivités du territoire national afin de compenser les écarts de richesse qui existent entre elles.

Avec plusieurs territoires comportant des situations de fragilité, le Pas-de-Calais est l'un des principaux bénéficiaires de cette logique de redistribution.

En 2018, les ressources du Fonds national de Péréquation intercommunal et communal sont stabilisées au même niveau qu'en 2017, à 1Md€. Le Pas-de-Calais bénéficie d'une enveloppe du même ordre qu'en 2017 (42 M€).

5. Des mesures de soutien renforcées pour les communes urbaines pauvres

Comme annoncé par le Président de la République dans son discours à Roubaix en novembre 2017, la Dotation Politique de la Ville est accessible à davantage de communes et plus seulement aux premières communes les plus pauvres du département.

Désormais, toutes les communes de moins de 10 000 habitants, dès lors qu'elles sont éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, peuvent bénéficier de la Dotation Politique de la Ville, En 2017, le Pas-de-Calais a reçu 8,7M€ au titre de la politique de la ville.

Les communes urbaines pauvres éligibles à la DSU sont également épargnées de la minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle.

6. La Dotation Titres Sécurisées réévaluée pour les communes assurant l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité

La Dotation Titres Sécurisés dont bénéficient les 32 communes du département équipées d'un dispositif de recueil passe de 5 030 € à 8 580 € par an.

Elle peut être majorée de 3 350 € selon le volume de demandes traitées en 2017.

Pour la ville de Harnes et vu le nombre de titre effectué, nous solliciterons cette majoration.

7. La création de communes nouvelles est à nouveau encouragée

8. La compensation intégrale des recettes de la taxe d'habitation

Une précision a été apportée par le préfet : L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années mais les taux et l'abattement resteront ceux de 2017. Toutefois, les collectivités demeurent libres de fixer un taux de taxe d'habitation différent. Les contribuables seraient alors assujettis pour la part qui serait supérieure au taux applicable en 2017.

9. Le Conseil départemental du Pas-de-Calais bénéficiaire du Fonds de soutien exceptionnel comme en 2017

La loi de finances rectificative pour 2017 a reconduit le principe d'un fonds de soutien exceptionnel pour les Conseils départementaux dont la situation financière est fragilisée par

le volume des montants d'Aides Individuelles Sociales (RSA, APA, APH) et qui font face à des dépenses exceptionnelles pour la prise en charge des mineurs isolés.

Le nouveau fonds est moitié moins important que l'année précédente (100M€ au lieu de 200M€) car la situation des départements s'est globalement améliorée grâce aux efforts consentis pour stabiliser l'évolution de leurs dépenses et grâce à la très forte hausse des droits de mutations liée au dynamisme du secteur immobilier assurant une augmentation de 2 % des recettes des départements.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais fait partie des 19 départements sélectionnés pour bénéficier du fonds.

J'en ai maintenant fini de cette première partie.

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement en euros (page 9)

Les recettes réelles diminuent de 2,1% entre 2016 et 2017 avec la prise en compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) et s'élève à 16 900 862€.

Pour les dépenses c'est aussi une diminution de 1,4% soit 12 777 186 €.

Evolution des taxes locales en euros (page 10)

D'un montant de 4 363 499 € pour les 3 taxes locales en évolution de +4%, cette hausse est due aux revalorisations annuelles des bases d'imposition prévues par les Lois de finances (0,4% en 2017, on vous a mis un graphe page 11)

Evolution des taux des taxes sur la ville

Inchangé depuis 2007 soit 9,97 pour la taxe d'habitation, 27,91 pour le foncier bâti et 89,79 pour le foncier non bâti.

Recettes, taxes et dotations (page 12)

La compensation CALL représente 55% des recettes fiscales mais aussi 41% de nos taxes et dotations.

Les taxes locales représentent 42% de nos recettes fiscales mais seulement 31% de nos taxes et dotations.

La DSU représente 18% de nos taxes et dotations, elle a subit une augmentation de 416% depuis 2004. Mais sans faire de misérabilisme, si notre DSU est de 2 491 076 €, cela signifie que notre population est pauvre, avec un revenu par habitant de 9 681 € pour 14 979 pour la strate, un nombre de 2394 logements sociaux sur les 5152 logements de notre ville soit 47% et un rang de 88 ème par ordre décroissant de l'indice (95 en 2016).

Par contre notre DGF ne représente plus que 8% de nos taxes et dotations, elle a subit une décote de plus de 51% passant de 2 352 027 € à 1 131 707 €. En 2004, elle représentait 41% de nos taxes et dotations hors garantie CALL.

Le graphe de la page 13 représente l'ensemble des recettes du budget général.

Dépenses de fonctionnement 2017

Dont 4 271 057 € de dépense des services soit 33% de nos dépenses de fonctionnement au regard des 8 175 872 € de charge de personnel.

Depuis 2014, les charges de personnel n'ont pas augmenté, -0,44%, par contre de 2011 à 2017, c'est une augmentation de 6,8%.

Monsieur le Président : Oui je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Concernant la piscine, pouvez-vous nous dire ce que cela comprend et quel est le montant exact des dépenses pour 2017 s'il vous plait ?

Dominique MOREL : Ce que je peux vous dire, c'est que c'est hors personnel. Puisque le personnel est dans les 8 millions

Monsieur le Président : Masse salariale

Dominique MOREL : La masse salariale. Alors ce que ça reprend exactement, je pourrais vous fournir le détail, je ne l'ai pas là. Joachim est-ce que tu as plus d'éléments ?

Joachim GUFFROY : C'est principalement tout ce qui est fluide au niveau de la piscine, chauffage, eau, électricité. On n'a pas beaucoup d'autres dépenses à part ce chiffre là. On a un total à peu près de 350 000 €. A savoir qu'il y a un ajustement à faire avec EDF sur les factures d'électricité suite à des problèmes de relevés de compteur. Ça doit être fait très prochainement mais c'est quasiment que les fluides.

Monsieur le Président : Moi je voudrais intervenir sur ces piscines. Chacun d'entre nous sait que cela est un gouffre. D'ailleurs je crois que les journaux s'en font échos puisque plusieurs articles sont parus dans les journaux en particulier La Voix du Nord : Relevé les tarifs des piscines, la question qui fâche. Et bien nous, nous avons abordé cette question au Conseil précédent et nous avons pris la décision, par exemple de diminuer pour les harnésiens le prix de l'entrée et puis d'augmenter quelques peu, il faut l'avouer nous n'avons pas exagéré, tout le monde l'a voté d'ailleurs, augmenter pour les personnes qui ne sont pas harnésiennes. Il y a un autre article, c'est toujours dans La Voix du Nord aussi : Les piscines de la région épinglées par la Cour des Comptes. Qu'il s'agisse de centres aquatiques ou de simples bassins de baignade, le constat de la juridiction financière est le même. Presque toutes les piscines sont déficitaires en France. La région ne fait pas exception. Voilà il nous donne, voici notre premier volet sur la gestion des piscines qui est véritablement un problème. Et d'ailleurs je m'interroge, moi qui ai participé à la prise de compétence au niveau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la compétence non seulement culture mais aussi sport et numérique je crois.

Oui il y avait le numérique aussi et effectivement il y a un plan qui est fait, qui va être d'ailleurs largement aidé, enfin je l'espère par la région pour que justement nos piscines ne soient plus ces gouffres pour les communes qui en possèdent une. Voilà ce que je peux vous donner. D'ailleurs nous avons L'Evènement qui passe un article aussi sur les centres aquatiques et le titre est assez symbolique puisqu'il dit : Les centres aquatiques prennent l'eau. Voilà ce que je peux vous répondre sur les piscines, néanmoins nous, dans ce dernier conseil nous avons vu ce problème avec beaucoup d'attention et nous ne pouvons, une commune, et bien supporter ce poids des piscines et nous avons réagi quelque peu je suis bien d'accord avec vous, mais tout le monde en a été d'accord pour modifier ces tarifs. Est-ce que l'on peut continuer ? ça vous convient ? Je vous en remercie, je t'en prie.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Mais je confirme ce qu'a dit Joachim, c'est principalement IDEX pour tout ce qui est chauffage, eau. Et c'est principalement après EDF et comme tu l'as dit Joachim, on a eu un problème au niveau du comptage, donc sur 2018, on aura une facture qui date de 2017, aux alentours de 30 000 €.

Monsieur le Président : Ce n'est pas négligeable vous vous en doutez bien.

*Dominique MOREL : Alors, si je reprends, on est à la page 15, dont les **dépenses d'investissement 2017** 2 635 143 € repartis comme nous le montre le graphe de cette même page.*

***Principales subventions accordées (en €)**
570 000€ pour le CCAS.*

Sinon peut de changement dans le soutien à nos associations.

Monsieur le Président : Oui, nous n'avons pas remis toutes les associations. Pour subventionner ce sont celles qui « nous coûtent le plus cher ». Qui sont le mieux dotées, bien entendu.

Dominique MOREL : Tout à fait Monsieur le Président. Alors on arrive aux ratios
Indicateurs financier de la commune

Le ratio 1, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement / nombre d'habitants. Alors pour notre commune c'est 1020 € et la strate c'est 1135.

Le ratio 2 c'est le produit des impositions directes / nombre d'habitants 353 € pour notre commune alors que la strate est à 567 €.

Le ratio 3 ce sont les recettes réelles de fonctionnement/ nombre d'habitants 1349 € alors que la strate est à 1325 €.

Le ratio 4 ce sont les dépenses d'équipement brut/ nombre d'habitants 210 € pour notre commune alors que la strate c'est 248 €.

Ratio 5 encours de la dette/ nombre d'habitants. Nous sommes à 485€ alors que la strate est à 954 €.

Ratio 6 dotation globale de fonctionnement 90 €.

Ratio 7 dépenses de personnel / nombre d'habitants 636 pour une strate à 660 €

Alors le ratio 9, en page suivante. Le ratio 9 ce sont les dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement. 80% pour notre commune alors que la strate est à 92,7%. Alors ce qu'il faut savoir c'est que plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé ; à contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement 16% alors que la strate est à 18,7% détermine l'effort d'équipement au regard de sa richesse, à relativiser sur une année car des programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années.

Ratio 11, c'est encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 36% alors que la strate est à 72%, mesure la charge de la dette relative à sa richesse.

Alors Caf et épargne nette, en page 19

Alors je rappelle, la capacité d'autofinancement de la ville représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'Epargne Nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.

En page 20, nous avons donc l'extinction de la dette

D'un montant de 6 086 654 € avec une capacité de désendettement 1,59 année, un remboursement de 1 051 603 € sur 2018 dont 780 080 € de capital. Un rappel 100% de la dette est constitué d'emprunt à taux fixe.

Page 21, caractéristiques de la commune

Alors là, on a toujours une année de retard, puisque c'est à l'identique des impôts. En 2016, 26,7% de foyers imposables soit 1865, en diminution de 2% par rapport à 2015 mais toute les communes proches sont dans ce cas.

Alors au niveau de la population, une population qui timidement progresse.

Le chômage sur notre commune en page 23

1570 demandeurs d'emploi toutes catégories dont 867 en catégorie A (sans aucun emploi).

18% ont moins de 25 ans et 62% ont entre 25 et 49 ans, 64% des demandeurs sont des hommes.

Sur ces 2 ans, les courbes sont malheureusement plutôt droites.

Page 24, peu de permis de construire accordés mais on voit à la location les appartements de 2015.

Alors un état de la restauration scolaire et de la garderie par tranche de coefficient social en page 25.

Monsieur le Président : Je vous en prie, oui.

Jean-Marie FONTAINE : Le tableau restauration scolaire 2016-2017, en nombre d'inscrits, est rigoureusement identique à celui 2015-2016. Est-ce qu'il s'agit d'une erreur ou est-ce que les données n'ont absolument pas évoluées d'un iota d'une année sur l'autre ?

Dominique MOREL : Je vérifierai, mais je ne pense pas que ce soit une erreur, mais je vérifierai.

Monsieur le Président : Oui, effectivement, ce sera peut-être une erreur parce que c'est quelque fois surprenant de retomber sur un même chiffre. Par contre je voudrais revenir sur la création de cette tranche T0. Vous vous en souvenez certainement, pour ceux qui étaient au Conseil municipal, c'était au mandat précédent. On se rend compte que cette tranche T0, qui paraissait être inutile et bien est la tranche, malheureusement je veux dire, où il y a plus d'enfants inscrits. Je voulais juste le signaler. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Concernant la cohérence des chiffres quand on voit restauration scolaire année 2017, si je prends par exemple tranche T0, à 355 enfants, quel rapport avec la restauration scolaire 2016-2017 où vous êtes à 290 en T0 ?

Monsieur le Président : T0, répétez votre question.

Jean-Marie FONTAINE : Pourquoi sur la restauration scolaire 2017 en T0, je prends un exemple, mais c'est valable pour toutes les autres données, on est à 355, alors que dans le tableau du dessus en T0 on est à 290 ?

Monsieur le Président : La restauration scolaire les histogrammes sont corrects, il y a peut-être une erreur sur les chiffres, je vous l'accorde.

Dominique MOREL : Les histogrammes sont corrects, par contre, je vais vous donner les chiffres. Donc en T0 pour la restauration scolaire, c'est 355.

Monsieur le Président : Il faut modifier, effectivement, il peut y avoir une erreur.

Dominique MOREL : En T1, c'est 308,

Jean-Marie FONTAINE : Mais vous êtes sur le tableau du dessus ?

Monsieur le Président : Oui.

Jean-Marie FONTAINE : Donc on retrouve bien les données de l'histogramme.

Dominique MOREL : Oui.

Monsieur le Président : Oui, alors c'est correct. On est d'accord ?

Jean-Marie FONTAINE : OK

Monsieur le Président : Parfait.

Dominique MOREL : C'est là qu'il y a une erreur.

Monsieur le Président : Il y a sans doute une erreur dans le chiffre, mais l'histogramme est correct.

Dominique MOREL : Je viens de vérifier, c'est une erreur.

Monsieur le Président : On continue.

Dominique MOREL : Alors les rythmes scolaires.

Et puis la fin des TAP sur 2016-2017 avec le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017-2018. Mais on vous a transmis ces données sur les TAP. Pas de questions ?

Monsieur le Président : J'interviens sur les TAP, mais je vous l'ai déjà dit, nous sommes très fiers des TAP qui ont été menés à Harnes, je pense que c'est partagé par tout le monde. Bon, ils ont été arrêtés, parce que la Loi a changé et que ça créait quand même quelques problèmes aux parents d'élèves, aux professeurs mais aussi quelques fois la fatigue des enfants. Néanmoins, on a pu constater que grâce à ces TAP, un grand nombre d'enfants, 50 % des élèves seulement, je le déplore, j'aurai préféré que ce soit 75 %, n'ont pas participé à ces TAP, néanmoins on le voit aujourd'hui, que ce soit dans les associations culturelles, les associations sportives, il y a une recrudescence d'inscriptions et c'est une excellente chose. Au moins ces TAP qui ont coûté assez cher pour les communes, il faut se le dire, et bien auront au moins servi à ça, et personnellement je vous l'ai déjà dit, je regrette que nous n'ayons plus et bien ce moyen pour favoriser l'émancipation en réalité des enfants. Je t'en prie, tu peux continuer.

Dominique MOREL : Alors là, nous voilà au gros morceau des ressources humaines, de la page 28 à la page 35. Alors je ne vais pas vous lire tout le document mais, je vais vous prendre certains éléments.

Les effectifs de la collectivité sont restés stable, 213 équivalent en temps plein en 2017 pour 217 en 2016.

En 2017, la part rémunération est de 5 377 870 € dont 3 327 146 € pour les titulaires.

La part indemnités des élus est de 155 183 €.

Tout cela pour un montant de 8 175 872 €.

La ville doit tenir compte dans ces préparations budgétaires des évolutions tel que l'augmentation de la CSG ou de cotisation CNRACL tant pour les titulaires que les contractuels, voir de suppression de contribution ou baisse de cotisation.

La revalorisation du point d'indice décidé début 2016 qui a pris son plein effet en 2017, je rappelle 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017 qui représente pour la ville environ 90 000 €.

Un accord sur le parcours professionnels, les carrières et les rémunérations prévoyant un transfert des primes et indemnité sur le traitement indiciaire, neutre pour les agents actifs mais positif pour ceux qui partent en retraite.

Par contre rétablissement du jour de carence effective au 1er janvier 2018.

Participation FIPHFP, emploi des personnes en situation de Handicap, à Harnes les taux sont largement respectés. Je rappelle le taux est 6%.

Sur 2017, 150 titulaires et stagiaires, 151 en prévision en 2018.

Sur 2017, 36 équivalent temps plein en agents non titulaires, 24 en prévision sur 2018.

Sur 2017, 27 équivalent temps plein en vacataires, 36 sur 2018 en prévision.

D'où une nécessité de mutualisation des pratiques et des services communs.

Mais aussi une obligation de maîtrise des heures supplémentaires et la non systématisation du remplacement lors de départs afin de maîtriser la masse salariale.

Pour ce faire, sur le budget primitif 2017, l'inscription budgétaire était de 8 329 740 € elle sera de 8 274 205 € pour 2018 (-0,7%) et de 8 280 000 € en prévision sur 2019.

Avant de voir service par service, les inscriptions budgétaires au budget primitif devraient être de 14 270 315 € en dépense pour 2018, 14 187 705 € pour 2019 par rapport au 13 692 662 € de 2017.

Pour 2018, le poste principal sera toujours les charges de personnel pour 8 274 610 €, 4 136 205 € en charges à caractère général (+ 13,63%), 570 000 € de subvention au CCAS, 560 000 € de subventions aux associations, 377 000 € de frais financiers (dette ICNE) et 142 000 € au chapitre 67.

En recettes pour 2018, 10 295 109 € en impôts et taxes, 3 500 000 € au chapitre 74 (dotations) pour les recettes principales afin d'obtenir un total de 14 430 109 €, pour mémoire 15 124 429 € en 2017.

Monsieur le Président : Et bien je te remercie.

Dominique MOREL : Alors maintenant on va voir les différentes politiques municipales. En matière culturelle, n'est-ce pas chère Sabah. Mise en œuvre des aménagements scénographiques du musée d'histoire et d'archéologie. C'était déjà budgété sur 2017. Poursuite et achèvement des travaux de la médiathèque. Mobilier, collections, informatique, ce sera donc 1 670 000 € qui seront inscrits au budget. Poursuite de l'agenda culturel et du passeport culture. Les travaux seront amorcés à l'école de musique et des moyens complémentaires y seront alloués. Il y aura 70 000 € pour les menuiseries et 10 000 € pour les instruments.

Monsieur le Président : Estimatif.

Dominique MOREL : Ah oui, bien sur.

Monsieur le Président : Ce sera peut-être 11, ce sera peut-être 9. Je préférerais 9.

Dominique MOREL : En matière de jeunesse. Alors ça, ça concerne Valérie. Alors poursuite de la rénovation des bâtiments scolaires. De gros efforts financiers seront engagés et poursuivis en 2018. On verra plus de détail dans le cadre de l'urbanisme avec les travaux, chers à Monsieur KALETA. Pour les élèves de primaire, programmation des formations aux premiers secours. Poursuite des actions de sensibilisation à l'éducation routière données par la Police municipale. Confortement de la politique petite enfance. Mise en place du conseil des jeunes. Phase de renouvellement du parc informatique des écoles.

Il y aura une inscription de 60 000 € et 13 000 € concernant les tableaux avec en partie la dotation parlementaire. Travaux et moyens matériels alloués dans le cadre du dédoublement des classes de CP. On inscrira en mobilier 3 600 €.

Monsieur le Président : On espère d'ailleurs pour ces classes, puisque c'est bien joli et je suis content pour les enfants, mais il faut avouer que, il faut retrouver des classes. Voilà. Et donc il y a des équipements. Alors nous, on peut prévoir de l'argent, mais on espère bien que, il y aura des subventions pour justement équiper correctement ces classes. Oui, je vois des sourires de personnes qui en doutent, moi aussi. Voilà, mais nous ferons nous en tout cas ce que nous devons faire pour équiper le plus correctement possible ces classes. Ces nouvelles classes.

Dominique MOREL : En matière d'administration générale. La gestion quotidienne sera toujours optimisée. La dématérialisation des engagements et des factures sera effective dans chacun des services municipaux. Toute dépense sera pesée dès le 1^{er} euro. Renouveau progressif du parc informatique des services. Ça on le verra ailleurs. Moyens matériels

alloués aux différentes salles municipales. Alors entre autre pour la « com », il y aura en divers matériels pour 10 000 €. On a à renouveler principalement les macs qui sont vieillissants.

Monsieur le Président : Qui nous créent d'ailleurs quelques problèmes régulièrement.

Dominique MOREL : En matière de gestion de la dette pour rappel l'emprunt dit toxique qui avait été renégocié permet des marges de manœuvres supplémentaires pour l'avenir. Le montant de la dette au 1^{er} janvier est de 6 086 654,07 €. 100 % de la dette est constitué d'emprunts fixes.

En matière sportive, ça concerne plus Joachim, bien entendu. Les moyens matériels seront alloués aux agents en charge des salles afin d'améliorer les conditions de travail ainsi qu'aux éducateurs sportifs pour optimiser le travail pédagogique auprès des enfants. Un terrain de beach-volley sera aménagé sur le complexe Bouthemy-Maréchal. L'inscription budgétaire sera de 60 000 €. Le revêtement du complexe Mimoun sera rénové pour le club de Hand. L'inscription budgétaire sera aussi de 60 000 €. Des travaux seront réalisés afin de rénover la piscine municipale, douches. Des moyens pédagogiques seront consentis aux éducateurs. Alors le matériel divers c'est pour 9 000 €. La sécurisation de l'accès du site Mimoun, on a une enveloppe budgétaire qui sera inscrite à hauteur de 20 000 €.

En matière d'aide au tissu associatif, les techniques humaines, matérielles et financières seront maintenues en 2018. Renforcement de l'accompagnement des associations par le service SAVA et la MIC.

En matière de sécurité, ça c'est pour mon cher Jean-Pierre. Equipement d'une vidéo protection afin de sécuriser les sites sensibles et d'améliorer la sécurité des usagers dans le cadre d'un partenariat avec la Police nationale. Les travaux vont très vite commencer.

Monsieur le Président : En particulier il y a des lieux, suite aux directives qui nous sont imposées non seulement par l'Etat mais aussi par l'Education nationale, c'est la protection des entrées des écoles, vous vous en doutez bien.

Dominique MOREL : Travaux à réaliser au poste de Police municipale. Il y aura une inscription de 4 000 €. Cela concernera une VMC et l'alarme justement pour le CSU. Nouveaux équipements dédiés aux agents, plan de formation des agents renforcé. Alors il y aura des talkies walkies, pour une inscription budgétaire de 4 500 €. 2 VTT pour 2 000 €, un coffre-fort pour l'armement, une inscription budgétaire de 5 200 € et divers matériels pour 2 000 €. Mise en place du dispositif « voisins vigilants », mise en place et déploiement du plan vigipirate aux abords des groupes scolaires. L'inscription budgétaire sera de 120 000 €.

Monsieur le Président : Il faut avouer pour appliquer toutes les règles qui nous sont imposées au niveau des écoles, c'est extrêmement contraignant, contraignant non seulement pour les professeurs, contraignant pour les enfants et contraignant pour les parents d'élèves. Et donc nous sommes actuellement en étude sur ce dispositif pour que soit le plus efficace possible et bien sur, nous le faisons en relation directe avec l'Education nationale.

Dominique MOREL : Il y aura bien entendu le renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages et nos caméras nous aideront bien là-dessus.

Monsieur le Président : Nous vous invitons, si vous voyez d'ailleurs des véhicules déposer des détrit, à nous donner le numéro de la voiture ou des indications. Je ne peux pas toujours demander au service technique d'ouvrir les sacs pour voir s'il n'y a pas une enveloppe avec un nom, c'est extrêmement désagréable pour eux, il faut l'avouer et puis ce n'est pas toujours aussi efficace qu'on ne le croit même quand on a un simple numéro enfin une simple adresse sur une enveloppe retrouvée de pouvoir jurer les grands dieux que ce sont les personnes dont

le nom est dedans qui sont responsables de ce dépôt. Compliqué, vous vous en doutez bien. Et compliqué pour Harnes, compliqué pour les communes du département, compliqué pour toutes les communes de France et de Navarre. Je t'en prie.

Dominique MOREL : Alors, en matière d'action sociale, ça, ça concerne Annick. Alors poursuite des actions menées par le CCAS afin de rompre l'isolement des aînés et l'accompagnement des familles. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, une subvention d'équilibre de 570 000 € sera budgétée.

Monsieur le Président : Devrait être budgétée.

Dominique MOREL : Oui, il faudra qu'elle soit votée.

Monsieur le Président : On verra au Conseil d'administration du CCAS les demandes qui nous seront faites.

Dominique MOREL : Alors mise en place d'un conseil des sages. En matière de santé, poursuite des actions liées à la santé, poursuite du groupe de travail sur la maison médicale, accompagnement des professionnels de santé pour augmenter, diversifier l'offre médicale et des besoins auprès des usagers. Ça c'est Carole et Annick qui s'y collent. Dans le domaine du logement, les programmes de nouvelles habitations

Monsieur le Président : Oui, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Pouvez-vous nous donner des précisions sur cette maison médicale, sur le groupe de travail nous ne sommes pas associés donc nous n'avons pas beaucoup d'informations.

Monsieur le Président : Et bien, nous travaillons, vous vous en doutez bien, avec l'Agence Régionale de Santé, l'ARS et aussi tous les professionnels de santé qu'il y a sur Harnes, que ce soient des médecins, des pharmaciens, que ce soient des kinés, que ce soient aussi des infirmiers, infirmières et cela avance tout doucement. Il y a déjà eu plusieurs réunions, 4 ou 5 me semble-t-il. Je n'ai pas participé à toutes, mais à de nombreuses quand même, et bien, le projet est tout à fait difficile à composer en tout cas pour avoir une maison médicale puisqu'il faut un gros investissement pour tous y venir dedans, et nous avons des professionnels, les plus âgés, qui se disent, « et bien non je n'ai pas trop envie » d'autres qui disent « si, il faut le faire, l'avenir est là » et donc il y a cette négociation qui est en cours. Mais je crois qu'Annick ou même Carole peuvent donner un complément d'informations si vous le souhaitez. Je n'étais pas effectivement présent à la dernière réunion. Carole vous avez quelque chose à rajouter à ce que je viens de dire ? Vas-y.

Annick WITKOWSKI : En fait, à la demande de l'ARS, il y a une étude qui a été menée par un organisme qui s'appelle ACSANTIS et qui concluait à, soit une maison médicale mais physiquement bâtiment, soit un projet de maison médicale avec une partie dans un local bien déterminé et les autres médecins qui restaient dans leurs locaux. Ils travaillaient sur un projet de santé commun. Et donc après il y a eu un deuxième organisme qui s'appelle FACILIMED qui est venu les aider à monter ces différents projets. Sauf que, quelques médecins sont flous d'autres moins flous, donc pour l'instant la négociation se trouve là. Quoi dire de plus, ils ont compris qu'il y avait quand même un concept de projet, même s'ils restent dans leurs locaux. Donc l'avancée elle n'est pas allée plus loin pour l'instant. Sachant que FACILIMED en fait, nous avait demandé, au CCAS puisque c'est le CCAS qui supporte le projet santé, une subvention de 3 000 € d'amorçage. De plus de ce qui est l'étude après. Pour l'instant, nous en sommes à terminer l'étude d'amorçage. Ils ont créé des groupes de travail avec les différents professionnels de santé. Donc il y a des médecins, il y a des infirmières, il y a des kinés, il y a quelqu'un du laboratoire, le maïeuticien, je l'avais oublié alors que c'est le

premier porteur. Donc ils ont fait des groupes de travail pour voir sur quelle thématique travailler en fonction des problématiques sur la commune. Les médecins se connaissent quand même entre eux et savent quelle problématique est plus importante et connue ici sur la commune. Il y a beaucoup de problèmes de décès liés aux bronchites chroniques et de diabète. Ça c'est les deux gros problèmes essentiels. Donc la mise en place de chose en rapport à la prévention. Pour l'instant, ça avance mais vraiment très doucement.

Monsieur le Président : Oui. Mais il faut en tenir compte parce que on sait très bien que, en tout cas à Harnes moi je vais parler de Harnes, c'est ce que je connais le mieux, les problèmes en tout cas, en terme de médecins arriveront dans les 3, 4, 5 ans qui arrivent. En dentistes, ça va, ça a bien marché, ça a bien réagi, puisque nous avons un dentiste qui s'est installé avec plusieurs sièges, c'est comme ça qu'on dit je pense, voir une salle d'opération, donc là ça va. Mais le problème des médecins c'est aujourd'hui que nous devons le traiter et nous le traitons, nous nous y intéressons déjà depuis quelques années parce que c'est très très long pour réussir à vraiment ne pas louper ce moment fatidique que nous allons avoir 3 voire 4 médecins qui vont quasiment partir en même temps à 1 an ou 2 près et nous en sommes très conscients et voilà. Nous organisons ces réunions à travers l'ARS, de là à avoir un résultat rapide, vous vous en doutez bien, ce n'est pas facile. Même si on pourrait très bien vous inviter à une prochaine réunion et vous avertir et vous serez désormais au courant. Ça va, c'est bon ? Je t'en prie.

Dominique MOREL : Dans le domaine du logement, les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants quel que soit leur niveau de revenus. Logements sociaux, logements en lot libre de constructeur. L'ilot Dauthieu en cours de livraison, l'impasse Saint Joseph, la cité d'Orient, l'avenue Barbusse. Poursuite du développement de la zone de l'Abbaye située entre Harnes et Loison et là c'est Christian qui s'y colle. Alors concernant le logement

Jean-Marie FONTAINE : Pouvez-vous nous donner des précisions sur la zone de l'Abbaye ? Qu'est-ce que vous envisagez ? Des logements ? Des magasins ?

Monsieur le Président : Nous prévoyons du logement. Si quelqu'un par contre veut y venir avec un magasin, vous pensez bien qu'il sera le bien venu. Mais sachant que juste à côté, en termes de commerces, il y a néanmoins un coiffeur qui s'agrandirait. Ce sont les transactions que nous avons pu avoir. Aujourd'hui la ZAC est créée, mais ça vous le savez depuis très longtemps une zone d'aménagement concerté. Nous avons un bailleur, ce n'est pas un bailleur, c'est un promoteur qui travaille avec plusieurs bailleurs pour pouvoir non seulement faire de l'accession à la propriété mais aussi du logement locatif et d'ailleurs vous verrez qu'il y a une délibération dans ce Conseil municipal qui concerne 3 ou 4 parcelles, excusez-moi je ne les ai plus en tête, où l'EPF avait justement acheté ces parcelles à notre demande, aujourd'hui nous arrivons, vous voyez je parle déjà de la délibération, là nous arrivons à la fin du portage par l'EPF et nous devons racheter ces parcelles, mais nous savons il y en a pour 100, 110 000 quelque chose comme ça, et je vous dirai après et donc ces parcelles seront bien entendu remises à tous ces terrains que nous avons pour la ZAC de l'Abbaye et donc revendues au promoteur qui sera intéressé, qui travaille déjà dessus d'ailleurs et nous pourrons vous montrer quelques estimatifs, enfin quelques plans sur cet aménagement qui se fera en plusieurs étapes. C'est ce qu'on va vous dire je crois dans la prochaine commission d'urbanisme, plusieurs étapes, bien sur vous comprenez qu'il y aura trois étapes, dont une surtout pour amorcer comme on le dit « la pompe ». Nous pouvons aussi vous dire que nous avons des lieux qui, vous savez Harn'déco, derrière Harn'déco ça date depuis quelques années, et nous sommes freinés dans cette démolition pour pouvoir reconstruire quelque chose qui serait plus orienté vers un béguinage par exemple, nous avons des problématiques que vous devez connaître pour ceux qui ont déjà été dans les conseils municipaux. Et bien

quand vous avez un bâtiment où il y a un vieux bâtiment qui s'écroule où il y a 10 propriétaires et qu'il y en a un qui ne veut pas signer pour le vendre, et bien ça retarde tout le projet. D'ailleurs à cet endroit nous sommes en train de faire une demande d'utilité publique, une DUP pour pouvoir forcer ces gens qui bloquent un projet qui serait très intéressant pour la ville, pour les contraindre « à vendre ». Sachant que c'est une ruine, mais nous ne pouvons pas dire qu'il y a des risques, puisque pour le public par exemple qui serait éventuellement de passage devant cette maison, parce que c'est à l'intérieur et que tout est déjà fermé pour ne pas laisser des gens rentrer. Cela se passe Impasse Saint Joseph. Voilà. Mais il y en a d'autres aussi, que si vous voulez nous pouvons vous montrer tous les projets que nous pouvons avoir dans les différents cas, comme vient de vous le présenter Dominique.

Dominique MOREL : Concernant le logement, moi j'aurais une inscription budgétaire, c'est la démolition des 4 maisons, rue Virel.

Monsieur le Président : Et voilà par exemple.

Dominique MOREL : Et là-dessus sur on inscrit la somme de 200 000 €. Je sais que certains diront que c'est très cher,

Monsieur le Président : Très cher

Dominique MOREL : C'est cher, effectivement, mais ce sont des maisons avec de l'amiante et tout ça, donc ça nous coûte toujours très cher.

Monsieur le Président : Si ça traîne autant, il faut dire aussi que toutes les maisons ne nous appartiennent pas. Il faut que nous fassions un groupement de commande pour la démolition avec je ne sais plus quel bailleur, ça doit être LTO, SIA, qui a fusionné et que pour faire ce groupement de commande pour payer le moins cher possible, mais vous savez que même si c'est long pour faire quelque chose dans une mairie, quelque fois chez certains bailleurs c'est encore plus long. Mais ça devrait être détruit. Je souhaiterais vivement que ce soit fait cette année. J'ai pris personnellement des engagements et j'aimerais pouvoir les réaliser, les tenir tout au moins.

Dominique MOREL : Et en matière de travaux, et là je me retourne vers Jean-François. Alors l'arrivée du bus à haut niveau de service permettant de moderniser les transports en commun et d'intensifier leurs fréquences. Aménagement des espaces verts, en termes de fleurissement et d'embellissement des quartiers. Il y aura une inscription budgétaire à hauteur de 100 000 € pour les entrées de ville. Poursuite de la rénovation et de l'entretien des voiries et des trottoirs. L'inscription budgétaire sera de 1 150 000 €. Ça concernera principalement la rue Delattre, la rue de Picardie, la rue de Bretagne, la rue Jeanne d'Arc et l'avenue des Saules. Projet de requalification du bois de Florimond et du canal de la Souchez. Une inscription budgétaire à hauteur de 111 000 €. Une petite chose aussi, dans les 1 150 000, l'enveloppe ne concerne pas les travaux courant d'entretien, qui eux verront une inscription budgétaire à hauteur de 720 000 €. La suite des travaux dans le cadre de l'Adhap afin de rendre accessible les bâtiments, l'inscription budgétaire sera cette année de 299 000 €.

Monsieur le Président : C'était étalé sur 9 ans, à raison de 250 000 € par an, mais il y a un petit effort à faire, c'est en fonction des travaux que nous démarrons. Quand on démarre quelque chose il faut le terminer donc ce sera un petit peu plus que ce qui avait été prévu.

Dominique MOREL : Alors équipement de nos services techniques avec de nouveaux matériels dont 2 nouveaux véhicules, nouveaux sanitaires aux ateliers. Alors concernant les sanitaires, l'inscription sera de 60 000 €. Concernant les véhicules, l'inscription sera de 70 000 €, cela concerne un fourgon, une benne et un véhicule 9 places. Nombreux travaux de rénovation sur les bâtiments municipaux. Mairie, salle des fêtes, salle des sports Kraska.

Pour la toiture de la Mairie, l'inscription budgétaire sera de 100 000 €. Concernant la salle des fêtes, l'inscription budgétaire à hauteur de 25 000 €. Concernant la salle Kraska, l'inscription budgétaire à hauteur de 32 000 €. Concernant la rénovation des alarmes dans nos bâtiments, une inscription budgétaire de 30 000 €. Travaux de rénovation des écoles avec un montant total de 420 000 €, principalement l'école Curie pour 260 000 €, n'est-ce pas Valérie, ainsi que 80 000 € pour l'école Louise Michel, façade et abris dans la cour d'école. Il y aura aussi une provision pour câbles informatique de la Mairie à hauteur de 100 000 € après un audit du réseau informatique. Alors, travaux de rénovation de l'église Saint Martin, travaux prévus dans les cimetières, travaux donc de signalétique des entrées de ville, je l'ai dit une inscription budgétaire de 100 000 €. Alors remplacement des dernières boules par de LED, pour l'inscription budgétaire à hauteur de 180 000 €. Remplacement matériel fêtes et cérémonies pour 9 500 €.

Monsieur le Président : Alors bien entendu, ces chiffres que nous évoquons aujourd'hui sont des chiffres qui seront affinés dans le budget primitif, cela va de soi. Il y aura sans doute des validations à faire avant de vous présenter ce budget primitif.

Dominique MOREL : Et donc pour 2018, nos impôts locaux. Depuis 2008, 2007 en réalité, et jusque 2018, la municipalité n'a pas augmenté ces taux de taxe d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti.

Monsieur le Président : Voilà, je te remercie. Je te remercie toi personnellement, mais je souhaiterais remercier aussi le personnel qui a travaillé avec toi. Tu l'as fait tout à l'heure, à travers Anne-Marie DUMUR, mais je crois que ce n'est pas la seule qui travaille sur tous ces chiffres qui viennent de vous être donnés. Merci à vous, encore une belle présentation. Je vous cède la parole, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Je tenais, au nom de notre groupe, à remercier Dominique MOREL pour la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires, et que l'ensemble des fonctionnaires territoriaux qui ont contribué à son élaboration, en particulier à Madame Anne-Marie DUMUR à qui je souhaite une très bonne fin de carrière. J'aurai l'occasion de lui souhaiter une bonne retraite, un peu plus tard.

Puisque j'évoque les fonctionnaires territoriaux, je profite de l'occasion pour saluer tous les agents qui sont au service de notre population, dans les fonctions publiques territoriales, d'Etat ou hospitalières. Je pense bien évidemment aux agents communaux mais également aux enseignants, policiers, personnels hospitaliers, pompiers, ... qui œuvrent au service de nos concitoyens.

Ces fonctionnaires sont maltraités depuis des années par les différents gouvernements.

L'actuel Président Macron n'avait-il pas taxé ce statut d'anachronisme ?

Rappelons que le statut du Fonctionnaire a été instauré par Maurice Thorez. Qu'il a ensuite été modifié et élargi aux personnels territoriaux par Anicet Le Pors en 1983. Précisions historiques pour ceux qui l'ignorent ou l'auraient oublié, ils étaient tous deux ministres communistes de la fonction publique.

Ainsi ce statut est parvenu à s'adapter aux différentes évolutions de la société. Il n'est donc, ni anachronique, ni dépassé. Pourtant il est de nouveau dans la ligne de mire de ce gouvernement ultra-libéral.

Les fonctionnaires qui ont vu la valeur de leur point d'indice bloqué depuis des années avec les conséquences en matière de rémunération. Ils se sont vus imposer par l'Etat un nouveau régime indemnitaire individualisé basé sur le mérite qui sanctionne non seulement la maladie, mais aussi l'accident de travail. C'est une logique qui n'a rien à voir avec la notion de service public. La journée de carence lors de congé maladie a été rétablie, vous l'avez signalé Monsieur MOREL.

Ces dispositions, dites modernes, masquent mal la volonté affirmée de ce gouvernement de privatiser les services publics (les amendes de police, la privatisation du rail, les aéroports qui sont mis en vente).

Nous savons ce que cela a donné à La Poste avec aujourd'hui une dégradation de la qualité des services rendus au public, du coût pour les usagers, de la dégradation des rémunérations et des garanties collectives pour les personnels.

Nous devons avoir conscience des conséquences pour nos concitoyens. Nous avons le devoir de dénoncer et de nous battre avec eux contre les réductions des moyens aux collectivités locales.

De la même manière, nous avons le devoir d'exprimer notre soutien aux travailleurs en lutte dans les secteurs privé et public.

C'est pourquoi vous constaterez que nous continuerons de nous battre chaque jour avec nos parlementaires pour une alternative économique, sociale et environnementale. Nous sommes pour la justice fiscale et le partage des richesses. Au cœur de nos combats nous plaçons l'Humain d'abord.

Revenons au débat d'orientations budgétaires

Comme les années précédentes, la préparation du budget 2018 et cette phase de débat interviennent dans un contexte national de politiques d'austérité imposées aux collectivités locales depuis 13 années par les Présidents Sarkozy, Hollande et Macron dans la droite ligne des directives européennes dévastatrices.

Monsieur Morel, le document du ROB que vous nous avez présenté fait état, en quelques lignes, des contextes international et national. Vous y évoquez la croissance et l'inflation, ainsi que le chômage.

Vous y évoquez, je vous cite, la baisse des loyers, mais vous ne citez pas la baisse des APL, la mise en difficultés des HLM, ET, à l'échelle des Hauts de France, les 1400 millions d'euros non engagés, les 19.200 emplois directs et indirects détruits, les 7.100 logements non réalisés, les 13.500 logements non réhabilités.

Vous évoquez la baisse des dépenses publiques mais vous ne citez pas les attaques au service public.

Vous y évoquez la réduction de la taxe d'habitation mais vous ne citez pas les conséquences sur les finances des communes.

Vous y évoquez la suppression des cotisations chômage et maladie en contrepartie d'une hausse de la CSG mais vous ne citez pas les conséquences de cette décision sur le financement de la protection sociale.

Vous évoquez une baisse de l'impôt sur les sociétés mais vous ne citez pas les conséquences de cette baisse sur les finances publiques, estimée à 11 milliards d'euros qu'il faudra bien compenser d'une manière ou d'une autre,

Vous ne citez pas les conséquences de la fraude fiscale qui coûterait entre 60 et 80 milliards d'euros par an à l'Etat français et qui mine notre modèle de société.

Ce rapport d'orientations budgétaires serait-il une apologie de la politique menée par Edouard PHILIPPE, sous la conduite d'Emmanuel MACRON.

Nous avons bien compris que certains voulaient éviter à tout prix que nous parlions « politique » au sein de ce conseil municipal, sous peine d'être taxé de manipulations politiciennes.

Nous ne pensons pas que notre rôle d'élus locaux est simplement de gérer au mieux sans trop de dégâts afin de ne pas être tenus responsables par notre population des choix imposés à d'autres niveaux.

Notre rôle n'est-il pas d'éveiller, de tracer des pistes qui définissent d'autres perspectives pour mobiliser notre population vers d'autres choix répondant à leurs besoins ?

Nous voyons bien que la seule motivation des dirigeants européens et des dirigeants français actuels, c'est la réduction des dépenses publiques et sociales pour diminuer les impôts des riches et augmenter les profits des entreprises.

Dans le même temps, les petits besogneux, besogneux, c'est un terme immensément respectueux ces petits besogneux subissent la hausse de la CSG, les taxes sur les carburants,

les déremboursements des médicaments, les promotions qui cachent mal les augmentations des produits de nécessité,...

Comme si tout cela ne suffisait pas, comme un affront et un mépris au peuple, l'Etat ristourne 62.000 € à Muriel PENICAUD, Ministre du travail, en raison de la suppression de l'ISF. C'est bien ce que l'ex-DRH de Danone réalisera comme économie sur ce qu'elle aurait payé sur son patrimoine évalué à 7,7 millions d'euros.

Le gouvernement prétend donner du pouvoir d'achat aux salariés par la baisse des cotisations sociales. Les salariés ne sont pas dupes ! Cette baisse est financée par des ponctions sur les retraités. Elle remet en cause la nature même des prestations chômage.

Le peuple n'est pas idiot et il comprend bien que les 13 milliards de baisse de dépenses publiques sur le quinquennat, c'est lui qui va les payer.

Lors d'un déplacement à Châlons-en-Champagne, tout récemment, le chef de l'Etat a tenté de convaincre un retraité du bien-fondé de ses réformes. Il assume "demander des efforts" aux plus âgés. Evoquez donc cette hausse de la CSG et la perte du pouvoir d'achat auprès des retraités de votre entourage, vous verrez comment ils réagiront !

Des secteurs cruciaux vont être sanctionnés :

- *l'emploi,*
- *le logement social,*
- *les secteurs publics : les hôpitaux, les écoles...*

L'Etat prévoit aussi de réduire le périmètre de l'action publique, ce qui implique des privatisations dont les services seront moins équitables et plus coûteux pour les usagers.

Nous nous devons d'agir et de mettre en garde les usagers : que se passerait-il dans leur quotidien si les services publics disparaissaient ? La majeure partie des dépenses municipales servent la population : l'action sociale, les accueils périscolaires, la restauration scolaire, la culture, le sport, les associations, etc.

Alors, oui, n'en déplaise à ceux qui voudraient que nous ne traitions ici que des affaires de portée locale, le conseil municipal est bien un lieu privilégié pour faire de la politique. Un lieu où chaque décision revêt un caractère éminemment politique. Un lieu de contestations et de propositions.

Quand on dit défendre les salariés, la population, on travaille à rassembler dans l'action quelle que soit la forme. L'objectif étant de modifier la donne qu'on tente de nous imposer au plus haut niveau.

Nous voudrions faire remarquer aux bien-pensants frileux que des avancées ont été obtenues pour le bassin minier grâce à l'engagement et aux actions des élus locaux, relayés par plusieurs parlementaires dont le Sénateur Dominique Watrin et le Député Fabien Roussel. Quand on veut faire bouger les choses, on le peut.... Et ces actions commencent au sein des conseils municipaux par la volonté et l'engagement des élus locaux.

De plus, qui oserait nier que le budget municipal est directement impacté par les choix politiques nationaux et européens ?

Concernant la fiscalité directe, bien heureusement, les taux n'ont pas bougé depuis 2007, et c'est une très bonne chose. Pour autant, on ne peut que constater la progression de la fiscalité locale. Monsieur MOREL le montre très bien dans son document en pages 10 et 11. Les bases fiscales ont été revalorisées d'années en années au fil des différentes Lois de finances mises en œuvre par les gouvernements successifs, induisant de fortes augmentations des taxes locales.

Nous l'avons toujours dit : il est particulièrement inexact de dire que les impôts n'ont pas augmenté à Harnes. Les taux n'ont pas bougé, les impôts ont augmenté, les rentrées fiscales ont progressé !

Mais quelles seront les conséquences de la décision du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation ? Le manque à gagner serait, paraît-il, compensé à l'euro près constant ... et donc sans revalorisation d'année en année ! Bien des Maires sont inquiets sur les conséquences de cette décision.

Quant à la portée de cette réforme sur notre commune, elle est toute relative. En effet, jusqu'à présent, 26% des foyers fiscaux de la ville bénéficient déjà d'une exonération de taxe d'habitation en fonction de situations personnelles et de conditions de ressources. Les plus modestes ne verront aucune différence avec la nouvelle réforme.

N'y a-t-il pas là une perte d'autonomie financière de la commune. Celles dont la quasi totalité des contribuables seront exonérés comme à Harnes, il devrait rester, je crois, 370 foyers qui paieront encore la taxe d'habitation, qui seront exonérés comme à Harnes auront de fait, moins de possibilités de lever de nouvelles recettes, hormis augmenter d'autres impôts locaux (la taxe foncière par exemple) ou augmenter les tarifications des services comme vous êtes déjà tentés de le faire régulièrement, je pense aux augmentations des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire que vous avez votés en novembre 2017. Là encore, ce sont les plus démunis qui trinquent et les familles à revenus moyens qui souffrent.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat : Depuis 2013, en 5 ans, ce sont **1.110.147 €** de dotation générale de fonctionnement qui nous ont été enlevés, sous prétexte de réduction de la dépense publique, mais qui servent en réalité à financer le CICE et d'autres cadeaux fiscaux aux plus riches. Une somme qui manque cruellement aux actions utiles à nos populations.

Certes, ces pertes ont été compensées en partie par une augmentation de la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine : + 996.509 € en 5 ans.

Mais rappelons, vous l'avez très bien dit Monsieur MOREL, que si notre commune a bénéficié d'une augmentation de la DSU, c'est bien parce qu'elle figure parmi les communes les plus pauvres avec 26% de ses habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette situation entraîne pour la commune des dépenses de solidarité plus importantes pour tenter de réduire les inégalités sociales.

Au niveau des recettes, soulignons également l'importance de la compensation CALL (5.877.676 €) et remercions les équipes précédentes qui avaient eu l'intelligence de développer notre zone industrielle.

Concernant 2018, vous évoquez l'achèvement des travaux de la médiathèque. Nous espérons enfin connaître les montants des subventions pour découvrir le coût réel de ce nouvel équipement.

En matière de jeunesse, vous listez un certain nombre de points en lien avec votre politique petite enfance et enfance. Mais qu'en est-il de la politique jeunesse qui touche les 12-18 ans ? Ne prévoyez-vous aucun développement de cet axe ? Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'un aspect essentiel à prendre en compte. Il est urgent d'arrêter de penser en termes de dépenses et de rentabilité pour ce qui concerne la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Il est urgent de penser en termes d'investissement pour l'avenir de notre ville... Investir sur ces points, c'est préparer les adultes de demain et préparer l'avenir de notre ville.

Il est urgent d'investir dans les écoles, non seulement dans des travaux d'entretien indispensables, mais également dans des équipements dignes de ce nom, afin de permettre aux équipes éducatives de remplir leur mission d'éducation, d'instruction, et de réduction des inégalités, afin de leur permettre également d'entrer de plein pied dans l'ère du numérique. Sur ces points également, il s'agit d'avoir une gestion réfléchie mais de penser à l'avenir en considérant ces dépenses comme des investissements plutôt que comme des dépenses.

Eduquons nos enfants, permettons leur de vivre des loisirs éducatifs et des expériences de vie en collectivité, permettons leur de découvrir des activités culturelles (la musique, le théâtre), des sports collectifs ou individuels (pourquoi pas sous le parrainage de nos sportifs de haut niveau). A terme, je suis persuadé que nous aurons moins de gamins livrés à eux-mêmes dans les rues et moins de délinquance.

En termes de travaux, vous évoquez l'arrivée du BHNS. Pour ce qui nous concerne, nous sommes persuadés qu'il faut se saisir de la question de la gratuité des transports en commun. Sans cette gratuité, nous vivrions un échec avec des bus qui auront coûtés bien chers et qui resteront vides comme ils le sont actuellement. Le changement de comportements des usagers

de la route passera obligatoirement par cette gratuité qui n'est pas une utopie car elle est économiquement accessible et viable.

Concernant le cadre de vie, nous sommes heureux de voir que vous prévoyez l'aménagement des espaces verts, même si nous constatons que vos actes sont parfois en contradiction avec vos annonces. Je pense à la dernière délibération actant le déclassement et la vente d'un espace vert de l'avenue de la Fosse. Pour la bonne information de l'assistance, je précise ici que les services de la Préfecture ont eu les mêmes conclusions que celles que j'avais exposées en conseil municipal sur l'illégalité de cette vente.

Toujours sur le point du cadre de vie, il est nécessaire de rendre les quartiers agréables, de manière équilibrée, sans en laisser de côté. Il est nécessaire de travailler sur les entrées de la ville comme les abords.

Rien n'est pire que d'entrer dans Harnes en découvrant des dépôts sauvages, des détritiques dans les caniveaux, des arrêts de bus tagués, des bâtiments sur lesquels un ravalement serait plus que nécessaire, des voiries détériorées. J'imagine le regard des visiteurs et parfois j'ai honte. J'imagine le regard des visiteurs que ce soient des officiels tel que le Préfet, des chefs d'entreprise, ou des contacts venant de nos jumelages, ou simplement des gens de passage ou qui viennent en visite dans leur famille ou chez des amis... La ville a besoin d'entretien, la ville doit être agréable et accueillante.

En résumé, Monsieur MOREL, la ville a besoin d'investissements à hauteur des besoins de ses habitants.

Merci de nous avoir écoutés. Peut-être serons-nous entendus.

Monsieur le Président : Et bien moi aussi je vous remercie de votre déclaration, je n'en attendais pas moins. Juste quelques précisions, EDF aussi fait partie des Services Publics, vous les avez oubliés, moi je suis un peu plus sensibilisé. Et puis, j'en profite pour signaler que le 22 mars, pour une fois nous avons une manifestation intersyndicale dans toutes les grandes villes de France et cela pour sauver le Service Public. Je le dis, vous l'avez oublié, mais je tiens à le préciser à tout le monde et puis juste sur quelques petites choses comme ça : baisse des APL ça n'a pas été cité, bon c'est vrai que, vous n'aviez pas écouté quand vous avez écrit votre texte que Monsieur MOREL allait justement le citer. Et puis vous parlez d'apologie, mais moi je n'ai pas entendu Monsieur MOREL faire de l'apologie de quiconque, par contre, je l'ai entendu dans votre déclaration, de vos anciens ministres et de vos sénateurs ou députés. D'ailleurs, je vous invite à justement les contacter de plus en plus, pour qu'ils puissent véritablement avoir un impact sur le Gouvernement. Je vous y invite fortement, nous c'est ce que nous faisons quand nous avons des problématiques. Et vous savez qu'il est difficile maintenant pour trouver un député dans notre région qui soit à notre écoute. Vous parlez aussi, oui ici, je ne fais pas de la politique politicienne, effectivement je fais de la politique dans le sens gestion de la Cité. Et oui, excusez-m'en, je trouve que notre ville se porte bien néanmoins et je trouve que nous allons dans le bon sens, mais je n'irai pas plus loin, sinon on ferait un débat. Après vous avez parlé de la souffrance. La souffrance nous la côtoyons tous les jours, nous élus, dont vous faites partie mais aussi nos services nous relatent de ce qu'ils peuvent voir. Vous savez, je me souviens, que dans un débat on avait parlé de monopole du cœur, j'ai l'impression que personne n'a ce monopole du cœur, nous l'avons tous par contre. Et puis simplement la jeunesse, et bien vous n'avez pas bien écouté ce qu'il vous a dit. Et puis ensuite vous parlez de l'avenue de la Fosse. Mais effectivement vous avez écrit une nouvelle fois au Préfet, qui nous a écrit, à qui nous avons récrit pour justifier notre délibération et nous attendons toujours d'ailleurs la réponse de la Préfecture. S'il confirme ce que vous avez dit, et bien on supprimera cette délibération, on en fera une autre. On aura perdu pour la création d'un magasin, excusez-moi, d'un commerce, pardon, d'un commerce, bon vous n'avez pas vu les plans. Il faut dire que je les ai eus après le conseil. Un commerce dans l'avenue de la Fosse, à exactement l'emplacement qu'avait un autre commerce à l'époque.

Voilà. Et bien on retardera de 6 mois, mais ce n'est pas grave, vous aurez réussi à faire que cette délibération tombe et qu'on en refasse une autre. Vous avez peut-être raison, mais j'attends tout simplement que la Préfecture nous le confirme. Elle le fera peut-être ou peut-être pas et bien nous attendrons Messieurs. Mais je ne rougirai pas, d'ailleurs je suis toujours très rouge, il paraît que vous avez dit une fois « c'est quand on est rouge, c'est qu'on ment », mais que voulez-vous moi je suis un rouge. Ah non, ce n'est pas vous, c'était au mandat précédent. Voilà quoi, je n'en rougirai pas. En tout cas de cette future création de ce magasin, de ce commerce, pardon, magasin c'est trop restrictif. Voilà ce que je voulais vous dire, par contre je pense que Monsieur le représentant du Groupe Front National, Rassemblement Bleu Marine, je ne sais plus comment il faut dire maintenant. Vous avez la parole.

Anthony GARENAUX : Front National

Monsieur le Président : Ah non, vous m'aviez repris, une fois j'ai dit « Front National », vous m'avez dit « non, non, non, on est Rassemblement Bleu Marine ». Alors je ne sais plus ! Bon alors je vous dis quoi ? Je vous donne la parole pardon, Monsieur.

Anthony GARENAUX : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, je tiens d'abord à remercier le service des Finances pour la qualité des documents transmis. Ce soir vous nous présentez les orientations budgétaires de votre commune pour l'année 2018 et je ne ferai qu'évoquer la politique nationale dont vous rappelez les conséquences désastreuses dans votre document, alors que vous avez fait ce choix lors des élections en appelant à voter en faveur d'Emmanuel MACRON, comme par exemple l'ultra-mondialisme, la concurrence déloyale, le détachement des travailleurs, ou encore même l'augmentation de dettes publiques et j'en passe. L'Etat se désengage de plus en plus des collectivités locales, à qui on demande d'avantage de participation aux réductions du déficit public après une baisse généralisée ces dernières années de la dotation de l'Etat, de la DGF ou de la DSU et après la suppression des contrats aidés et bientôt de la taxe d'habitation. A l'échelle Harnésienne, nous saluons la maîtrise du budget du personnel notamment sur les effectifs municipaux avec le non remplacement systématique d'un fonctionnaire partant en retraite, en espérant que cela n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement des services ni sur le service à la population. Nous saluons la poursuite des investissements en matière culturelle et sportive mais aussi dans l'achat d'équipements pour nos policiers municipaux et la mise en place notamment de la vidéo-protection qui est tant attendue par nos citoyens. Nous regrettons simplement que les dépenses d'investissement soient si faibles 2,6 millions d'euros alors qu'il y a tant de chose à faire sur notre commune. La rénovation des trottoirs et des voiries plus les études, j'ai entendu tout à l'heure le nom de 4 rues qui seront faites cette année, c'est très peu. On en a parlé aussi, il y a des choses à faire sur l'enfouissement des réseaux, nous avons 2 décennies de retard à ce sujet. La rénovation de bâtiments sportifs et scolaires, de bâtiments publics, on en a entendu quelques mots tout à l'heure, d'aménagements urbains et j'en passe. Aussi nous notons la faible participation des élèves aux TAP, environ 50 % l'année précédente, c'est une bonne chose que ceux-ci aient été arrêtés. Quant au nombre d'habitants sur notre commune, il stagne. En légère augmentation selon Monsieur MOREL. Il est clair que notre ville n'est pas assez attractive pour attirer de nouveaux habitants sur la commune et c'est bien dommage. Concernant les impôts, Monsieur FONTAINE l'a dit également, oui les taux de la commune n'ont pas augmenté depuis 2008 mais les bases augmentent d'année en année et les contribuables voient donc leurs impôts augmenter mécaniquement. Donc sur ce rapport nous nous abstenons.

Monsieur le Président : Et bien je vous remercie. Juste une chose Monsieur GARENAUX, oui, j'ai fait un choix lors d'une élection présidentielle, un choix politique sachez-le, un véritable choix politique et en réalité ce choix s'imposait. Voilà simplement ce que je voulais vous dire. Et bien je vous propose de passer au vote de ce rapport d'orientation budgétaire, ceux qui,

ah, pardon ! excusez-moi, je suis tellement dans mon truc là que, vas-y Jeanne, excusez-moi, nous allons prendre aussi la parole. Je suis tellement stupéfait quelques fois.

Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe majoritaire Harnes Un Avenir Durable, je tiens à féliciter Dominique Morel et les services municipaux pour la qualité du document du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment important de la vie démocratique de notre commune, au cours duquel la majorité municipale a fait un choix une fois encore pour bien démontrer son engagement sans faille au service des Harnésiens et des Harnésiennes.

Il permet d'appréhender la situation de Harnes en relation avec les différents contextes, donne une photographie exhaustive de notre commune tout d'abord sur les domaines de dépenses et de recettes.

Il met en évidence des indicateurs portant sur la démographie, les constructions, les services à la population, le tout dans une prise en compte de la situation de nos administrés, dans une perspective économique et sociale.

A partir de ces constats partagés, les projets municipaux pourront être déclinés selon les différents axes de travail menés par Monsieur le Maire et les Adjointes selon leur délégation.

Ces éléments vont nous permettre de bâtir notre futur budget primitif.

Nous avons réussi cette année encore, ici à Harnes à présenter, des orientations budgétaires sincères et cohérentes.

Ainsi 2018, à l'instar des années précédentes, continuera à être la traduction fidèle de nos engagements envers la population et notre ville.

Les perspectives présentées aujourd'hui sont le gage de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement durable et de l'avenir, le nôtre mais également celui des générations suivantes.

Pour être utile aux Harnésiens et aux Harnésiennes, ces objectifs respectent une méthode exigeante :

Celle d'une démocratie locale dynamique privilégiant la co-construction de proximité et la transparence.

Celle d'une gestion optimisée des ressources de la ville.

Celle d'un dialogue social, du respect des agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,

Celle enfin de l'évaluation rigoureuse des politiques publiques.

En second lieu, nous soulignons l'engagement de la collectivité auprès du monde associatif, notamment sportif et culturel, qui, plus que jamais, constitue un des leviers du dynamisme local et du rayonnement de notre ville.

Il faut également rappeler la poursuite de notre action en faveur du désendettement de la ville et l'engagement financier de la commune auprès des publics fragilisés par le soutien à l'aide sociale ainsi que les efforts financiers menés envers notre jeunesse, que ceux-ci concernent la scolarité ou la vie extrascolaire.

Et puis souligner enfin les nombreux projets qui permettront à notre commune de maintenir son rayonnement et d'attirer à elle de nouveaux habitants et de nouveaux investisseurs.

Des projets qui permettront également à notre commune de bénéficier d'un cadre de vie qui se veut toujours plus agréable...

Aux cotés de Notre Maire, nous nous félicitons des choix exprimés lors du débat d'orientation budgétaire quant à la volonté d'aménager, de développer et de dynamiser notre commune, ces choix nous font croire, pour la population, pour notre ville en un avenir meilleur ! Merci

Monsieur le Président : Je te remercie Jeanne et je te renouvelle mes excuses. C'est vrai que ce que tu allais dire à tout le monde, je l'ai en tête, puisque tu me l'avais lu et c'est peut-être pour ça que j'ai sauté ta participation. Et bien, vous dire une nouvelle fois, oui ?

Jean-Marie FONTAINE : Un tout petit point de détail juste avant le vote. Vous avez cité la grève du 22 mars, je voudrais également informer de la manifestation de jeudi qui concerne plus particulièrement les retraités et donc, j'invite également tous ceux qui sont dans cette situation à participer à cette manifestation du jeudi 15 mars.

Enfin, concernant la vidéo surveillance je vous invite à lire, mais ça c'est en dehors du Conseil municipal, sans prise de partie actuellement de la part de notre groupe, un article particulièrement intéressant qui vient de paraître sur La Gazette des Communes, le titre est : La vidéo surveillance, c'est un gaspillage d'argent.

Monsieur le Président : Je vous en remercie pour la première information mais pour la deuxième vous vous en doutez bien que je ne partagerai pas mais que je peux entendre. Oui, suite à cela vous rappelez, mais vous en avez l'habitude, vos textes si vous pouvez les donner à Sylvie, ça pourrait simplifier justement l'écriture de ce compte-rendu. Et bien je vais vous proposer de passer au vote. Les personnes qui s'abstiennent, 3 personnes. Ceux qui sont contre ? Ceux qui sont pour ? Je vous en remercie.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) DELIBERE et CONSTATE VOTE que le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

5 SUBVENTION A PROJET – ASSOCIATION ESPERANCE GYM

Monsieur le Président : Point 5, subvention à projet, association Espérance Gym, et vous vous doutez bien que la parole est à Joachim GUFFROY.

Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il est proposé d'accorder une subvention à projet à hauteur de 264 € pour remplacer du matériel qui a été volé lors d'une intrusion pendant les vacances de Noël et de verser une subvention qui a déjà été délibérée en date du 19 septembre 2017 d'un montant de 1000 € et qui n'avait pas été versée.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des questions sur cette subvention à projet ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE d'accorder à l'association Espérance Gym :

- une subvention à projet de 264,00 € pour remplacer le matériel volé lors d'une intrusion pendant les vacances de Noël,
- de verser la subvention délibérée en date du 19 septembre 2017 d'un montant de 1.000,00 € (Championnats de France de Gymnastique aérobie à Roanne)

6 LEVER DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – Société LEPORCQ

Monsieur le Président : Nous allons parler au point 6 de lever de prescription quadriennale, et Dominique MOREL rapporte.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En fait, il s'agit d'un marché de démolition qui avait été attribué donc en décembre 2009 à la société LEPORCQ, pour un montant de 16400 € HT. Le marché a été payé à hauteur de 15200 € HT. Le décompte général, le DGD établi en mars 2011, n'a pas été transmis à la comptabilité. De ce fait, un solde de 1200 € HT est toujours en attente. Il est donc demandé au Conseil municipal de lever la prescription quadriennale afin de permettre le paiement du solde du marché de la société LEPORCQ de SEQUEDIN par les services de la Trésorerie.

Monsieur le Président : S'il n'y a pas de remarque ? Oui, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Pourquoi tant de retard Monsieur MOREL ?

Dominique MOREL : C'est réellement un oubli, en fait, de transmission du DGD et donc les 1200 € n'ont pas été versés et la société LEPORCQ ne s'est pas réveillée rapidement. Donc tout le monde a oublié en fait ce solde.

Monsieur le Président : Quand c'est trop vieux, il faut redonner une délibération, vous vous en doutez bien, voilà. Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un marché concernant la démolition de bâtiments préfabriqués à l'école Pasteur et au stade Bouthemy a été contractualisé avec la société LEPORCQ, 126 rue Carnot à 59320 SEQUEDIN. Il a été notifié à l'entreprise le 28 décembre 2009 pour un montant de 16 400 € HT (19 614,40 € TTC).

Le marché a été payé à hauteur de 15 200 € HT (18 179,20 € TTC). Les travaux ont été réceptionnés en date du 22 septembre 2010.

Le Décompte Général Définitif (DGD) a été établi le 17 mars 2011. Le versement du solde d'un montant de 1 200,00€ HT aurait dû intervenir à l'appui du DGD.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de lever la prescription quadriennale afin de permettre le paiement du solde du marché à la Société LEPORCQ de SEQUEDIN par les services de la Trésorerie.

7 MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président : Et bien, nous allons parler avec Dominique MOREL de marchés publics et en particulier d'avenants.

7.1 AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Dominique MOREL : Donc le premier point il s'agit d'un avenant au marché de construction de la médiathèque. Alors, je tiens à vous rassurer, il n'est pas question de nouveaux financements, c'est simplement au niveau du document. Le mot « actualisé » est remplacé par « révisé » et le mot « actualisation » est remplacé par « révision ». Cet avenant est passé en CAO le 8 février, il a reçu un avis favorable.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Nous n'avons pas de connaissance des montants des subventions concernant cette médiathèque, alors même si c'est purement technique, comme vous l'avez

signalé, c'est juste une question de vocabulaire, nous nous abstenons pour cette délibération.

Monsieur le Président : D'accord. Donc abstentions : 5. Contre ? Et bien le reste pour.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un marché a été passé pour la construction d'une médiathèque à Harnes. Il est composé de 13 lots, désignés ci-après et notifiés le :

- Lot 1 : Gros-œuvre étendu – Gros-œuvre, charpente bois
F.C.B.....notifié le 04 novembre 2016
- Lot 2 : Etanchéité
SAS SMACnotifié le 04 novembre 2016
- Lot 3 : Couverture – revêtement de façades bois
SAS SMAC.....notifié le 04 novembre 2016
- Lot 4 : Menuiseries extérieures alu – serrurerie
SARL Olivier.....notifié le 04 novembre 2016
- Lot 5 : Menuiseries intérieures
Nouveaux Ets Modulenotifié le 04 novembre 2016
- Lot 6 : Plâtrerie – cloisons – faux plafonds.....
ICPnotifié le 04 novembre 2016
- Lot 7 : Toile tendue
SAS Newmat.....notifié le 01^{er} mars 2017
- Lot 8 : Parquets
Parqueterie de la Lys.....notifié le 04 novembre 2016
- Lot 9 : Carrelages – revêtements muraux scellés
Nord Carrelagesnotifié le 08 novembre 2016
- Lot 10 : Peintures – sols souples
Grpt SAS Pique/Peinture de la Lys.....notifié le 04 novembre 2016
- Lot 11 : Plomberie – chauffage – ventilation
SAS Quatannensnotifié le 10 novembre 2016
- Lot 12 : Electricité, courants forts – courants faibles.....
Eiffage Energie Tertiaire Nordnotifié le 04 novembre 2016
- Lot 13 : Ascenseur.....
Orona ouest Nord.....notifié le 04 novembre 2016

Le marché a été passé pour une durée de 16 mois.

Les prix établis sont révisibles selon l'article 5-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, commun à l'ensemble des lots. Toutefois, les mots actualisés et actualisables se sont glissés par erreur à la place de révision et révisés.

Objet de l'avenant : Le présent avenant a pour but de préciser les termes de variation à l'article 5-2 du CCAP. Le mot « actualisés » est remplacé par « révisés » et le mot « actualisation » est remplacé par « révision ».

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 février 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

7.2 AVENANT AU MARCHE DE SONORISATION, AMENAGEMENT SCENIQUE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Président : Avenant au marché de sonorisation.

Dominique MOREL : Donc ce point concerne un avenant concernant le marché pour la sonorisation des vœux du Maire. En fait, il avait été prévu qu'un vidéoprojecteur avec un écran nous soient prêtés par une commune voisine. Ce prêt n'a pas pu avoir lieu, de ce fait, nous avons dû louer à l'entreprise qui avait le marché cet écran et ce vidéoprojecteur pour un montant de 672 € HT. Le montant initial du marché était de 5499,99 € HT, ce qui représente une augmentation de 12,21 %. Cet avenant a reçu un avis favorable de la commission le 8 février 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur MOREL pouvez-vous nous assurer du respect des conditions et obligations des marchés publics. Normalement il s'agit de 10 % du montant du marché initial pour un marché de service et de fournitures. On en est à 12,21, est-ce qu'on est dans les clous ? Est-ce qu'on est seulement légal sur cette délibération ?

Dominique MOREL : Tout à fait, c'est pour cela que c'est passé en Commission d'appel d'offres et le jour où nous sommes passés en Commission d'appel d'offres, nous avons le responsable de la concurrence et des fraudes qui était présent. Donc il n'y a aucun problème sur cet avenant.

Monsieur le Président : De plus la facture a été transmise, à la demande de Monsieur Guy SAEYVOET, le jour même ou le lendemain.

Dominique MOREL : Le jour même.

Monsieur le Président : Abstentions ? Contre ? Pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un marché a été passé en date du 02 janvier 2018 avec la société PRODJEKT – Carrefour de l'Artois à Fresnes les Montauban afin d'assurer le bon déroulé de la cérémonie des vœux à la population par la Municipalité.

Entre autres choses, cette prestation technique regroupe en son sein, le recours à deux écrans vidéo, vidéoprojecteurs équipés d'objectif zoom afin de retranscrire correctement l'ensemble de la cérémonie à la population y participant.

La ville possède un écran, ainsi qu'un vidéoprojecteur équipé d'un objectif zoom, le deuxième fait d'ordinaire partie du marché.

Cette année, nous n'avons pas intégré ce matériel dans le marché car, il avait été convenu avec une ville voisine que cette dernière pourrait nous fournir un écran, un vidéoprojecteur équipé d'un objectif zoom générant ainsi une économie substantielle pour la commune.

Malheureusement, le matériel qui devait nous être prêté a connu une avarie technique, et nous avons dû recourir en dernier lieu à un second jeu de ce matériel en prenant l'attache du prestataire intervenant pour la cérémonie.

Le montant de la location de l'écran, et du vidéoprojecteur équipé d'un objectif zoom s'élève à 672,00 € HT.

Le montant initial du marché est de 5.499,99 € HT, ce qui représente une augmentation de 12,21 %.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 février 2018,

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

7.3 GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES SCOLAIRES – ANNULATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Monsieur le Président : Ensuite, groupement de commandes.

Dominique MOREL : Il s'agit de ce point, c'est d'annuler la création d'un groupement de commandes, ça concernait les fournitures scolaires. En fait, une commune, Hulluch pour ne pas la citer a souhaité se retirer du groupement de commandes, donc nous devons, de ce fait, délibérer pour annuler ce groupement.

Monsieur le Président : Vous vous doutez bien qu'un nouveau groupement vous sera proposé au prochain conseil ou dans un autre, bien sur. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Le groupement de commandes ne peut pas fonctionner sans Hulluch ? On est obligé d'annuler la délibération ? C'est une pénalité quand même ! Parce que si l'idée du groupement de commandes c'est de faire des économies d'échelle et donc nos écoles vont à nouveau repartir sur une année de tarifs non intéressants non négociés à cause d'une commune qui ne souhaite plus participer à un groupement de commandes à lequel elle avait adhéré.

Monsieur le Président : Je regrette aussi amèrement que vous, sachant que ça nous est déjà arrivé au niveau de la Communauté d'Agglomération. Heureusement, nous avons déjà nous, au niveau de la ville fait ce groupement de commandes et donc on marchera avec celui-là, là il faut attendre, refaire une nouvelle délibération, mais j'en suis désolé, ce sont les règles qui nous sont imposées aujourd'hui. Voilà, c'est comme ça. Abstentions ? Contre ? A l'unanimité, merci.

Il est rappelé à l'Assemblée que notre collectivité a délibéré pour la création d'un groupement de commande concernant les fournitures scolaires et votre conseil municipal vous a autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commande y afférente.

Cependant, la ville de Hulluch ne souhaite pas participer à cette démarche et se pose la question de la mise en œuvre de ce groupement sous forme d'appel d'offres, à lancer après la constitution du nouveau groupement de commande à périmètre modifié.

Les délais ne permettent pas de maintenir notre démarche de mutualisation pour l'année 2018.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'annuler la délibération prise sur le périmètre incluant Hulluch.
- ACTE que les communes délibèreront ultérieurement pour la constitution d'un nouveau groupement de commande pour l'exercice 2019.
- PRECISE que la procédure d'achat pour l'exercice 2018 relèvera de la compétence de chacune des communes.

7.4 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION ET LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX ENTERRES SENSIBLES ET NON SENSIBLES

Monsieur le Président : Encore la constitution d'un groupement de commandes.

Dominique MOREL : Là, il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles. Donc c'est

porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Unanimité, merci.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,
- la délibération de la commune de HARNES en date du 15 septembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :

- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non-sensibles..
- que le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;
- que la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;
- qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDE** de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non-sensibles.

Article 2 : **PREND acte** de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

7.5 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FORMATIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (R.G.P.D.)

Monsieur le Président : Constitution d'un autre groupement de commandes.

Dominique MOREL : Là aussi, il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes avec la maîtrise de la CALL, concernant la formation relative au Règlement Général sur la Protection des Données. Le R.G.P.D. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

Monsieur le Président : Pas de questions ? Abstentions ? Contre ? Unanimité.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,
- la délibération de la commune de HARNES en date du 15 septembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :

- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur les formations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.),
- que le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;
- qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;
- qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Sur proposition de son Président, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDE** de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour les formations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.).

Article 2 : **PREND acte** de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention constitutive.

8 CHEQUE DE SERVICES - CONVENTION

Monsieur le Président : Le point suivant est le chèque de services. Comme vous le savez, à la fête des droits de la femme et non pas la fête des femmes, les droits de la femme, nous offrons un chèque de 15 €, qui n'est pas énorme, je suis bien d'accord avec vous. Et donc, il vous est proposé de renouveler cette action en 2018, c'est déjà fait, je le reconnais, mais ça pour une durée de 4 ans, dans les conditions qui vous sont citées, là, juste en dessous et de m'autoriser, justement, à remettre ce chèque et puis de m'autoriser surtout ou à l'Adjoint à signer tout document nécessaire à la fourniture de chèques de services avec la société UP, qui est une société coopérative et participative. Je vous en prie.

Marianne THOMAS : Je vous remercie Monsieur le Président. Je pourrais ressortir le discours de l'année dernière.

Monsieur le Président : Je sais.

Marianne THOMAS : Je comprends bien que finalement cette journée, c'est un évènement. C'est l'impression qui en ressort. Quel est le message de ce chèque de 15 € ? C'est pour faire ressortir la vénalité de la femme ? Je ne vois pas où se trouve l'égalité homme-femme dans ce dispositif. Cette journée internationale pour le droit des femmes, ne peut pas se résumer à un chèque, à une remise de chèque. Et, là, justement, j'ai sous les yeux un article du Code pénal, l'article 225-1 qui stipule que « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, ... enfin j'abrège un peu, et que la discrimination définie à l'article 225-1 et 225-1-1 commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende lorsqu'elle consiste à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service, ou à subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1. Alors, de ce fait, je me demande si c'est bien légal de donner aux femmes sous prétexte qu'elles sont des femmes, un chèque de 15 € et dans ce cas là, pour respecter le principe d'égalité, ne pourrait-on pas le donner également au personnel masculin et d'éviter ainsi l'application de l'article du Code pénal ?

Monsieur le Président : Alors, je vais vous inviter à deux choses, la première c'est d'écrire, comme vous en avez l'habitude, en Sous-Préfecture, pour qu'il puisse me mener avec des menottes

Marianne THOMAS : Vous pouvez compter sur moi

Monsieur le Président : Je vous en prie, et puis la deuxième, c'est de vous inviter la prochaine fois à venir à cette journée où nous rencontrons les femmes, Monsieur FONTAINE était d'ailleurs présent, et nous avons bien apprécié qu'il soit présent et voilà les deux réponses que je voulais vous faire et la troisième, ce n'est pas une proposition, allez expliquer cela aux dames, parce que je sais qu'elles en ont l'utilité, maintenant, on pourrait faire autrement, vous avez raison, on va l'offrir aux hommes ces 15 €, comme cela ils pourront offrir un bouquet de fleurs à leur femme. Donc voilà, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : J'ai assisté à une manifestation rassemblant les personnels communaux féminins, comme vous l'avez souligné, je suppose que si mes autres collègues n'ont pu y participer c'est bien parce qu'elles étaient retenues par des obligations professionnelles en dehors de la ville. J'ai apprécié le discours de Madame BOS, je regrette simplement qu'elle n'ait pas cité les hommes, parce que les droits des femmes, ce n'est pas qu'une histoire de femmes, c'est aussi une histoire d'hommes et que l'on doit être sur ce point intransigeant femmes et hommes. C'est mon avis personnel mais que je partage avec tout mon groupe.

Monsieur le Président : J'espère que vous n'avez pas qu'écouté que le discours d'Annick BOS, vous avez du entendre le mien qui a suivi et je crois que le partage a été fait très correctement. Mais Lydie avait demandé la parole. Je t'en prie.

Lydie WARCHALOWSKI : Cette journée des droits de la femme existe depuis maintenant un certain temps. Je pense qu'elles ont été mises à l'honneur et en avant à l'époque de Mitterrand, à partir de là, nous avons décidé, élus de gauche, de remémorer, de prendre le temps de remémorer le droit des femmes, leur combat, une manière aussi de les mettre à

l'honneur, pour ne pas les oublier, et surtout d'apporter aux femmes et aux hommes présents dans la salle, parce que c'est également ouvert aux hommes, d'apporter les informations nécessaires. Parce que quelques fois on ne comprend pas bien, on ne sait pas ce qu'il se passe ailleurs, dans les autres pays, puis on se dit « tout compte fait, on n'est pas si mal », et puis on s'aperçoit que peut-être même ailleurs il y a encore mieux. Bref, c'est pour faire le point sur la condition de la femme et parallèlement à cela, la position de l'homme. Si on positionne la femme dans la société, parallèlement à cela, la position de l'homme apparaît. Donc le but essentiel était celui-là. Au départ de ces manifestations, effectivement, il y avait et il y a encore une petite collation et on en profite pour discuter, quelques fois même les collègues de la mairie se rassemblaient pour terminer au restaurant ou ailleurs, et bien au départ, on offrait une petite rose, on offrait un petit quelque chose, comme ça se fait d'ailleurs dans énormément de communes, si ce n'est pas toutes les communes de France et de Navarre, ou comme ça se fait dans beaucoup même d'entreprises. Beaucoup d'entreprises aujourd'hui offrent une petite rose, un petit quelque chose ce jour-là aux femmes et c'est souvent d'ailleurs les hommes qui viennent offrir pour justement rappeler ce côté un peu égalitaire et reconnaître surtout le combat des femmes à travers le temps. Donc un petit cadeau qui avait été une rose fut un temps et puis le cadeau, pour faire plaisir à tout le monde à travers un cadeau c'est compliqué et c'est pour cela qu'il avait été décidé de ne plus s'embêter et d'offrir une somme que la femme utilisera comme elle l'entend. Elle peut très bien s'offrir un livre, ça rappelle les droits de la femme, elle peut s'offrir des fleurs, elle peut profiter d'aller chez le coiffeur peut-être, libre à elle après d'en faire ce qu'elle veut. Maintenant si on commence à vouloir jouer à ce petit jeu d'égalité de discrimination ou autre, et bien je pense qu'on sort complètement du contexte et c'est bien dommage, le but du jeu il est tout simple et il est agréable c'est de faire plaisir et je pense que c'est une journée qu'il faut continuer. Il faut qu'on continue à discuter ensemble hommes et femmes des droits qui ont été gagnés par la femme et d'ailleurs sur lequel on gagne du terrain donc nécessité encore plus grande aujourd'hui qu'hier. Voilà.

Monsieur le Président : Je vous remercie, juste un petit mot qui m'arrive, il y en a certaines qui sont allés au hammam. C'est leur affaire, mais enfin, cette journée, je crois que, surtout pour la reconnaissance du combat, du combat de ces femmes. Dans tous les pays, à tous niveaux et c'est vrai, comme l'a dit Lydie, certains encore ont besoin de beaucoup plus de combats que nous n'en avons ici. En combattant ici, ça les aide aussi. Je crois que ces 15 € vont faire couler, sans doute, beaucoup d'encre et surtout beaucoup de temps, mais on est là pour ça. Je vous en prie, vous avez demandé la parole.

Jean-Marie FONTAINE : Les droits des femmes ... excusez-moi j'aurai peut-être du laisser ma collègue Marianne en parler, mais Madame BOS l'a très bien dit, ils sont remis en cause même en Europe avec la Pologne qui remet par exemple en compte l'IVG. Donc plus que jamais, je crois qu'il faut être vigilant sur les droits des femmes et de travailler sur cela. Je pense enfin nous pensons, parce que je pense que mon avis est partagé avec ceux que j'anime que cette journée mériterait, nous l'avons déjà dit l'année dernière d'être un évènement Harnésien et non pas être un évènement simplement limité au personnel communal féminin. Cet évènement mériterait d'être communiqué, communiqué en direction des femmes Harnésiennes et des hommes Harnésiens. On remarque par exemple qu'il n'y a même pas une ligne dans La Gazette sur cette journée internationale de droits de la femme et c'est un grand regret parce qu'on aurait pu aussi utiliser cet outil de communication en direction des Harnésiens, pour faire valoir ou pour essayer de faire passer un message... La prochaine fois que l'on nomme des rues, peut-être envisager de donner des noms de rues de femmes, de femmes marquantes. Je pense par exemple à une Olympe de Gouges qui serait aussi porteur de sens pour la ville. Pour revenir sur notre proposition, est-ce que vous modifiez la délibération en d'offrir à chaque membre du personnel communal, en remplaçant féminin par communal ?

Monsieur le Président : Non, pour le moment il prévu de l'offrir qu'aux dames, sinon ce n'est plus vraiment le même budget, il n'est pas prévu. Aujourd'hui nous restons sur cette délibération. Vous dire aussi, que vous lirez peut-être La Gazette d'avril, vous dire aussi que dans le calendrier il faudra peut-être qu'on le mette. Je ne sais pas s'il est mis dans le calendrier ? C'est mis ! Excusez-moi. Voilà, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Pour ?

Jean-Marie FONTAINE : Nous ne participons pas au vote.

Monsieur le Président : Pas de participation au vote. Parfait.

A l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, un chèque de services d'une valeur de 15 € est offert à chaque membre féminin du personnel communal.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 élus n'ont pas prit part au vote (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL), DECIDE :

- De renouveler cette action pour l'année 2018 et de fixer sa durée à 4 ans. Les conditions pour l'année 2018 sont les suivantes :
 - Prestation d'émission de 0,349 % TTC du montant des commandes
 - Facturation minimale de 0,00 € TTC
 - Participation aux frais d'expédition de 14,50 € TTC
- D'offrir à chaque membre du personnel féminin de la collectivité un « chèque de services » d'une valeur de 15 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la fourniture de « Chèque de services » avec UP, Société Coopérative et participative à capital variable de Gennevilliers.

9 CAF – CONVENTIONS RELATIVES AU RAM

Monsieur le Président : Et bien le point suivant, Valérie PUSZKAREK va nous en parler, qui sont des conventions relatives et cela au Relais d'Assistants Maternels.

9.1 « MISE EN LIGNE DES DISPONIBILITES » - RAM

Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Mise en ligne des disponibilités. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention relative à la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Harnes, concernant les mises en lignes des disponibilités des assistants maternels. Il est rappelé que la diffusion de ces informations ressort du libre choix des assistants maternels.

Monsieur le Président : La convention est jointe. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Pour ? A l'unanimité donc, si j'interprète. Merci.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention relative à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la ville de Harnes, concernant les mises en lignes des disponibilités des assistants maternels.

Il s'agit de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et le fournisseur de données, le RAM, afin que la commune puisse mettre en ligne sur le site internet www.mon-enfant.fr les disponibilités relatives aux assistants maternels agréés par le Conseil Départemental.

Il est rappelé que la diffusion de ces informations ressort du libre choix des assistants maternels.

9.2 « PRESTATION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS » - AVENANT NOUVELLES MISSIONS

Monsieur le Président : Prestations de services, je t'en prie.

Valérie PUSZKAREK : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » du 13 juin 2016 conformément au versement de la prestation de service et le versement de financements supplémentaires en vue de promouvoir l'activité des Assistants Maternels en sous activité en vue d'améliorer leur employabilité, de favoriser les départs des Assistants Maternels en formation continue.

Le versement du financement forfaitaire complémentaire serait de 3.000 €. L'avenant est joint dans le cahier annexe.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, vote. Abstentions ? Contre ? Et bien unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistants Maternels » du 13 juin 2016 conformément au versement de la prestation de service et le versement de financements supplémentaires en vue de promouvoir l'activité des Assistants Maternels en sous activité en vue d'améliorer leur employabilité, de favoriser les départs des Assistants Maternels en formation continue.

Le versement du financement forfaitaire complémentaire de 3.000 € est conditionné à la réalisation d'au moins une des missions supplémentaires évoquée et de l'atteinte des objectifs définis ainsi que la fourniture des pièces justificatives y afférentes.

10 CAF – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – APPEL A PROJET 2018

Monsieur le Président : Le point suivant et toujours Valérie sur les fonds publics et territoires.

La Caisse d'Allocations Familiales renouvelle l'appel à projet 2018 « Fonds Publics & Territoires » – Axe « Jeunesse », avec la volonté forte de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et Axe « Petite enfance » avec pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, lesquels doivent prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire.

Il est proposé de présenter les projets suivants :

10.1 PROJET « RAID VTT » - Axe « Jeunesse »

Valérie PUSZKAREK : La Caisse d'Allocations Familiales renouvelle l'appel à projet 2018 « Fonds Publics & Territoires ». Donc pour l'axe jeunesse il est envisagé de réitérer cette action pour 2018, donc le projet VTT. Afin d'accompagner les jeunes et de les aider pour le financement du raid VTT, il est demandé au Conseil municipal, de renouveler l'action « Raid VTT » pour l'année 2018, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires que sont la CAF, l'Etat, la Région, le Département ou tout autres organismes en vue de l'obtention des subventions.

Monsieur le Président : Questions ? Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Merci Monsieur le Président. Madame PUSZKAREK, après la commission enfance, vous nous avez transmis un complément d'informations concernant le budget prévisionnel du projet. Donc j'ai deux questions. Pour un séjour de 10 jours, vous nous avez donné un budget prévisionnel de 4 700 € pour le fonctionnement et un coût du personnel s'élevant à 7 100 €. N'y-a-t-il pas une erreur car le coût du personnel me paraît élevé ? Cela dit, tant mieux pour les animateurs. Deuxième question, vous mettez dans le projet, que celui-ci devra permettre à un public de jeunes en difficulté sociale de s'impliquer pleinement dans une démarche à long terme afin de trouver confiance en soi. J'ose espérer qu'il n'y a pas que des jeunes en difficulté sociale qui fréquentent le CAJ et que celui-ci est ouvert à toutes catégories sociales. C'est par la mixité que l'on va construire nos jeunes et que l'on va construire aussi notre société.

Monsieur le Président : Je vais te donner un coup de main. Le coût du personnel ça doit être cela, si ce n'est pas cela on le corrigera et on vous le donnera mais je pense que oui. Nous y mettons le personnel lorsqu'il faut encadrer nos jeunes. Et la deuxième chose, pour la mixité, vous vous doutez bien que cette mixité existe lors de ce raid, comme vous avez pu le voir dans le raid dernier vous qui travaillez aussi, c'est pour cela que quand on a lu ce projet de délibération je vous ai regardé pour vous tendre la main ou plutôt le micro, je savais que vous seriez intervenue et vous vous doutez bien que cette mixité existe comme dans les formations je l'espère que vous-même vous encadrez ou au moins que vous faites encadrer par vos collègues. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Abstentions ? Contre ? Et bien tout le monde est pour, c'est une excellente chose. Je n'en doutais pas d'ailleurs.

La Caisse d'Allocations Familiales renouvelle l'appel à projet 2018 « Fonds Publics & Territoires » – Axe « Jeunesse », avec la volonté forte de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et Axe « Petite enfance » avec pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, lesquels doivent prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire.

Il est proposé de présenter le projet suivant :

Au regard du succès remporté par le projet Raid VTT 2017, il est envisagé de réitérer cette action pour l'année 2018.

Ce projet consiste à mettre en place différentes actions avec des jeunes du CAJ sur une période d'environ 10 mois. Il sera basé sur le volontariat de chacun, avec pour objectif final un raid VTT de 10 jours dans le Valenciennois et le Cambrésis.

L'objectif principal est de permettre aux jeunes de s'impliquer dans un projet à dominante citoyenne, sociale et préventif.

Ce projet devra permettre à un public de jeunes en difficultés sociales de s'impliquer pleinement dans une démarche à long terme afin de retrouver ou trouver la confiance en soi.

A l'issue de ce projet, les jeunes seront capables de développer des attitudes positives, de s'engager et d'aller au bout de leurs engagements, de développer des attitudes d'entraide et de solidarité, de s'impliquer dans la vie locale et d'adopter une attitude de dépassement de soi.

Outre les charges de personnel qui seront supportées par la commune, l'ensemble de ce projet se fera en autofinancement.

Les jeunes devront donc mettre en place des actions qui permettront de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce projet.

Afin d'accompagner les jeunes et de les aider dans le financement du raid VTT,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- De renouveler l'action « Raid VTT » pour l'année 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires que sont la CAF, l'Etat, la Région et le Département ou tout autres organismes en vue de l'obtention de subventions.

10.2 PROJET « TAPIS DE COMPTINES AU RAM » - Axe « Petite enfance »

Monsieur le Président : Et bien le point suivant, c'est sur le tapis de comptines au RAM.

Valérie PUSZKAREK : Il est envisagé la mise en place d'un projet Tapis de Comptines au RAM pour l'année 2018. Afin d'accompagner le RAM dans le financement du projet, il est demandé au Conseil municipal, d'accepter la mise en place du projet Tapis de Comptines au RAM pour l'année 2018, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires cités auparavant et tout autre organisme dans l'obtention des subventions.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie. Excusez-moi.

Guylaine JACQUART : Ce n'est pas une question. C'est juste en ce qui concerne les demandes de subventions pour le point 10.2 et 10.3, au Département on finance ces projets et bien évidemment lorsque ces demandes de subventions passeront en commissions respectives nous délibérerons favorablement.

Monsieur le Président : Nous vous en remercions. Alors, pour tapis de comptines, abstentions ? Contre ? Unanimité. Je n'en doutais pas.

La Caisse d'Allocations Familiales renouvelle l'appel à projet 2018 « Fonds Publics & Territoires » – Axe « Jeunesse », avec la volonté forte de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et Axe « Petite enfance » avec pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, lesquels doivent prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire.

Il est proposé de présenter le projet suivant :

Il est envisagé la mise en place d'un **projet Tapis de Comptines** au RAM pour l'année 2018.

Contenu de l'action :

Des tapis de comptines seront réalisés sur la base "d'une liste de comptines" établie avec les différents partenaires Petite Enfance, ainsi qu'avec l'école de musique de la ville. Ces tapis seront empruntables par les structures auprès de la médiathèque lorsqu'elle sera ouverte.

Les objectifs du projet

- Favoriser le développement du langage, l'acquisition et le développement du vocabulaire,
- Favoriser l'imaginaire, la créativité intellectuelle,
- Répondre au besoin de manipulation des jeunes enfants, d'appropriation de la comptine,
- Répondre au besoin d'imitation du jeune enfant par l'animation des comptines (manipulation de personnages, d'objets et de gestes, de mots, de mélodies),
- Valoriser les compétences professionnelles des Assistants Maternels en mettant en scène des « activités langagières » par la création de tapis de comptines,
- Valoriser les actions mises en place dans le domaine du langage par les structures présentes sur le territoire Harnésien,
- Sensibiliser les parents à l'importance des comptines dans le développement du langage, les inciter à développer leurs propositions faites aux jeunes enfants.

Afin d'accompagner le RAM dans le financement de ce projet,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la mise en place du projet Tapis de Comptines au RAM pour l'année 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires que sont la CAF, l'Etat, la Région et le Département ou tout autres organismes en vue de l'obtention de subventions.

10.3 PROJET « BIEN ETRE AU RAM » - Axe « Petite enfance »

Monsieur le Président : Bien être au RAM.

Valérie PUSZKAREK : Donc, projet bien être au RAM. Il est envisagé la mise en place d'un projet bien être au RAM pour l'année 2018. Afin d'accompagner le RAM dans le financement de ce projet, il est demandé au Conseil municipal d'accepter la mise en place du projet Bien être au RAM pour l'année 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires cités auparavant et les autres organismes en vue de l'obtention des subventions.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Vous m'avez dit que c'était 450 € pour le projet, je voulais savoir est-ce que cela concernait un atelier ou plusieurs ateliers ?

Monsieur le Président : Vas-y, je t'en prie.

Valérie PUSZKAREK : Là, je ne sais pas du tout.

Monsieur le Président : On vous donnera les renseignements en temps utile et à la limite, ce qu'il faudrait, c'est donner les dates, si quelqu'un d'entre vous puisse y passer ce serait une excellente chose que vous puissiez aussi profiter de ce qui est fait. Cela vous convient ? Parfait. Abstentions ? Contre, je me doute qu'il n'y en aura pas non plus. A l'unanimité.

La Caisse d'Allocations Familiales renouvelle l'appel à projet 2018 « Fonds Publics & Territoires » – Axe « Jeunesse », avec la volonté forte de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes et Axe « Petite enfance » avec pour objectif de répondre aux besoins particuliers des familles, lesquels doivent prendre en compte leur contexte de vie et les ressources du territoire.

Il est proposé de présenter le projet suivant :

Il est envisagé la mise en place d'un **projet Bien être** au RAM pour l'année 2018.

Contenu de l'action :

Des ateliers d'éveil corporel, de détente et de bien-être auront lieu lors de rencontres ponctuelles définies dans l'année. Par ailleurs, chaque structure mettra en place des ateliers de façon régulière de sorte à ce que cela fasse partie intégrante de pratiques professionnelles et que ces ateliers deviennent des pratiques communes.

Les objectifs du projet :

Pour les enfants :

- Favoriser le bien-être,

- Contribuer au sentiment d'exister,
- Prise de conscience progressive du schéma corporel,
- Favoriser la communication,
- Contribuer au soulagement de certains inconforts (coliques, digestion, apparition des dents, sommeil),
- Contribuer au renforcement des défenses immunitaires,
- Favoriser la libération de stress,
- Favoriser le gain de poids (surtout chez les prématurés),
- Favoriser le développement psychomoteur.

Pour les parents :

- Apprendre à découvrir son enfant autrement,
 - Plaisir de procurer du bien-être,
 - Aide à connaître son bébé et à répondre aux besoins,
 - Contribuer au respect de l'autre au travers de l'écoute.
- Pour les professionnels :
- Permettre d'assurer une continuité permettant d'assurer une sécurité physique et affective,
 - Transmettre des conseils permettant d'être "facilitateur" de certains aspects de la relation parent-enfant,
 - Répondre au besoin de calme et de sérénité à certains moments dans la journée.

Afin d'accompagner le RAM dans le financement de ce projet,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la mise en place du projet Bien être au RAM pour l'année 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter nos partenaires que sont la CAF, l'Etat, la Région et le Département ou tout autres organismes en vue de l'obtention de subventions.

11 RECENSEMENT DE LA POPULATION – DOTATION FORFAITAIRE

Monsieur le Président : Nous allons parler recensement avec Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Il s'agit d'une délibération pour fixer les tarifs de rémunération des agents recenseurs. La ville perçoit de l'INSEE la somme de 2 381 €. Je vous propose de modifier légèrement cette délibération parce que, en fait, si on applique les taux de collecte avec le coefficient correctif, les agents recenseurs sont rémunérés à hauteur de 1 500 € environ. Il ne s'agit pas que la ville fasse du bénéfice sur les agents recenseurs, donc je vous propose que cette somme soit redistribuée selon le nombre de recensement en totalité aux agents recenseurs.

Monsieur le Président : Je pense que nous allons tous nous retrouver là-dessus. Je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu l'arrêté du 26 juin 2017 fixant les coefficients correctifs mentionnés à l'article 30 du décret n° 2003-485 du 2 juin 2003 relatif au recensement de la population,

En application de l'article 30 du décret du 5 juin 2003, les montants actualisés de la dotation forfaitaire de recensement (1,72 € par habitant et 1,13 € par logement) sont diminués par

application de coefficients correctifs pour prendre en compte le taux de retour direct par Internet, constaté au niveau national.

L'arrêté du 26 juin 2017, publié au Journal Officiel du 6 juillet 2017 fixe les coefficients correctifs ci-après pour l'enquête de recensement de 2018 :

- Taux de collecte par Internet à prendre en compte vaut 0.39
- Coefficient correctif pour la partie de la dotation correspondant aux habitants est de 0.84
- Coefficient correctif pour la partie de la dotation correspondant aux logements est de 0.90

Le montant de la dotation forfaitaire, représentant la participation de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, s'élève à 2.381 €. Le coordonnateur de l'enquête INSEE est Madame Claudie FERNEZ (délibération du conseil municipal n° 2017-115 du 6 juin 2017).

3 Agents recenseurs ont été recrutés pour l'enquête de recensement 2018.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de redistribuer le montant de la dotation forfaitaire selon le nombre de recensement en totalité aux agents recenseur.

12 .DISPOSITIF REGIONAL DE RAYONNEMENT DES SALLES DE CINEMA DE PROXIMITE

Monsieur le Président : Sabah YOUSFI et le dispositif régional de rayonnement des salles de cinéma.

Sabah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la nouvelle politique culturelle régionale, la Région des Hauts-de-France souhaite accompagner les territoires par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs culturels dans les salles de cinéma de proximité de la Région. Compte tenu de la volonté collective pour la population d'accès à la culture et de la découverte du cinéma, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite vivement intégrer le plan image Hauts de France. Ce projet accorde une place toute particulière à la question des publics notamment la conquête de nouveaux spectateurs au sein des cinémas. Pour rappel, l'intercommunalité compte sur son territoire 3 cinémas municipaux. Le Familia à Avion, l'Arc-en-Ciel à Liévin et le Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes. Notre commune qui s'est fortement impliquée dans le développement dans d'une politique culturelle dont le cinéma reste une entrée privilégiée souhaite saisir cette opportunité afin de continuer à développer des actions d'éducation à l'image, proposer de nouvelles animations au sein de l'équipement et hors des murs. Pour être éligible à ce dispositif à ce dispositif, il est nécessaire de répondre à l'appel à candidatures lancé par la Région des Hauts-de-France. La CALL s'en est saisie et il est demandé aux communes concernées de bien vouloir délibérer en ce sens afin de joindre la délibération au dossier de candidature. Il est donc proposé au Conseil municipal d'acter la participation de la commune à ce dispositif régional porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Evidemment nous voterons pour cette délibération. Peut-être que le médiateur culturel permettra justement d'aborder la collection de films engagés ou des films de réflexion, de mettre en place des débats et pas seulement d'idée simplement à gagner des clients. Sinon même si on se doute bien que le chiffre des entrées est intéressant, mais derrière on pourrait aussi regarder des films peut-être à réflexion.

Monsieur le Président : Et bien merci pour votre intervention, bien entendu il y aura sans doute cette réflexion de la part de ce médiateur, mais il peut aussi nous orienter sur d'autres

pistes et je pense que moi-même je ne vais pas vous en parler aujourd'hui, je pense qu'on a quelques petites pistes. Des pistes que je n'ai rien inventé mais que j'ai connu peut-être dans ma jeunesse. Voilà, en tout cas, je crois que c'est une grande chose que d'avoir une personne qualifiée qui puisse encore nous donner une aide, une aide pour ne pas seulement avoir de nouvelles entrées mais aussi parfois de fidéliser ceux qui y viennent déjà à ce cinéma. Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité. Je n'en doutais pas non plus.

La Région Hauts-de-France souhaite accompagner les territoires par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs cinéma en charge du développement des publics. Les missions confiées à ces médiateurs seraient en adéquation avec les attendus du territoire et de la population.

Dans le cadre de sa compétence Culture, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à développer des actions favorisant la démocratisation des pratiques culturelles, la coordination des acteurs culturels et faciliter l'accès à la culture sous toutes ses formes notamment par le déploiement d'outils médias.

Pour rappel, l'intercommunalité compte sur son territoire trois cinémas municipaux : Le Familia à Avion, l'Arc-en-Ciel à Liévin et le Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes.

La ville de Harnes est fortement impliquée dans le développement d'une politique culturelle ouverte dont le cinéma reste une entrée privilégiée des publics et notamment le jeune public, favorisant ainsi un accès à la Culture pour le plus grand nombre.

Le Centre Culturel Jacques Prévert peut entre autre se saisir de cette opportunité afin de continuer à développer des actions d'éducation à l'image et autour de la citoyenneté, proposer de nouvelles animations au sein de l'équipement et hors les murs, contribuer à la mise en place de nouveaux outils de mise en réseau ou de communication à l'échelle communautaire ou toute autre initiative visant à accompagner les publics sur le chemin de la salle de cinéma.

Pour être éligible à ce dispositif, il est nécessaire de répondre à l'appel à candidatures lancé par la Région Hauts-de-France. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération envisage de déposer un dossier de candidature partagé par les communes équipées souhaitant intégrer le dispositif régional. Il est demandé aux communes concernées de bien vouloir délibérer en ce sens afin de joindre la délibération au dossier de candidature.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACTE la participation de la commune à ce dispositif régional porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

13 MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

Monsieur le Président : Et bien nous allons parler une nouvelle fois du RIFSEEP. Alors vous en avez déjà beaucoup entendu parler mais je pense que vous en entendrez encore parler dans les différents conseils qui viendront. Cette fois, c'est l'application de ce fameux RIFSEEP aux emplois d'Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux, mais aussi les autres emplois, les catégories C, les contractuels en catégorie C. Voilà. Les autres emplois seront vus progressivement et cela en fonction de la parution des différents décrets. Donc, il vous est proposé de modifier la délibération de 2016 puisque nous en parlons depuis 2016 pour se conformer à ce nouvel arrêté. S'il n'y a pas de questions, contre ? Abstentions ? Donc nous sommes tous pour et c'est une excellente chose, bien entendu nous en parlerons au prochain comité technique aussi avec les différentes organisations syndicales.

L'Assemblée est informée que, compte tenu de la parution de l'arrêté en date du 16 juin 2017, pris pour l'application au corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP, ce régime indemnitaire est applicable aux adjoints techniques territoriaux et aux agents de maîtrise territoriaux au 01 janvier 2017 sous réserve d'une délibération de la collectivité et après avis du comité technique compétent.

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications,...	11 340€	7 090€
Groupe 2	Agent d'exécution,...	10 800€	6 750€
Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications,...	11 340€	7 090€
Groupe 2	Agent d'exécution,...	10 800€	6 750€

Etant précisé que les critères d'attribution du RIFSEEP n'ont pas été modifiés et restent ceux définis dans la délibération du 8 décembre 2016. Les agents contractuels de catégorie C ont été ajoutés dans les bénéficiaires de l'IFSE et du Complément d'Indemnité Annuel (CIA).
Vu la validation du comité technique du 23 novembre 2017,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE, à compter du 1^{er} avril 2018, la modification de la délibération du 8 décembre 2016 en y ajoutant les éléments repris ci-dessus.

14 CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président : Ensuite, création et suppression de postes, tableau des emplois. Donc nous avons des créations mais nous avons aussi des suppressions de postes, en particulier la suppression d'un poste, parce que la personne voudrait passer de 10 heures à 6 heures, c'est parce qu'elle a eu, en particulier, d'autres heures dans une autre commune. Sinon, il y a un poste non complet d'assistant d'enseignement, il va falloir en créer un, puisque nous en supprimons un, nous allons recréer un poste à 6 heures pour cette personne. Le supprimer le premier, en créer le second. Nous avons aussi un assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe, non ça c'est fait. Un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, c'est un avancement de grade. Ensuite nous avons un assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et ça c'est pour un recrutement, un recrutement pour la médiathèque. Ensuite nous avons un poste à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe, ce sera une catégorie B+, et vous vous doutez bien, c'est pour le remplacement d'une personne qui va bientôt nous quitter et dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui, je veux parler d'Anne-Marie DUMUR. Et puis nous avons un temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à créer aussi, puisque c'est un avancement de grade et cela au service technique. Et le dernier poste, c'est un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 2 postes pardon, c'est pour 2 personnes qui ont aussi des avancements de grade. Voilà les modifications. Je ne voudrais pas revoir tous les 0, 1, 2, 24 qui sont derrière puisque c'est toujours extrêmement compliqué mais je suis obligé de vous les donner. C'est la règle, ce sont ces documents là que je dois vous présenter. Mais dorénavant vous l'avez remarqué on vous précise poste par poste les changements et les raisons de ces changements. Comme d'habitude je vais vous demander, oui, tu veux la parole ? Pardon, vous voulez la parole Monsieur FONTAINE ?

Jean-Marie FONTAINE : Oui. Pour rester cohérent avec notre prise de position déjà expliquée à de multiples reprises dans les conseils municipaux précédents, nous nous abstenons sur cette délibération. Pour autant, pouvez-vous nous informer de l'évolution de la situation des contrats aidés ? Comme vous présentez le tableau à chaque Conseil municipal, je vous poserai la question à chaque Conseil municipal. Puisque la situation des contrats aidés demande une certaine vigilance. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Oui, nous ne vous en donnerons pas aujourd'hui, puisque nous avons un rendez-vous du service RH avec Pôle-emploi et j'espère que nous pourrions faire évoluer favorablement ces emplois que nous avons dans notre commune. Dès que nous aurons eu cette rencontre avec Pôle-emploi nous nous engageons à vous en informer sans aucun problème.

Jean-Marie FONTAINE : Le retour à Pôle-emploi n'étant pas une solution envisageable à notre niveau.

Monsieur le Président : Mais nous avons néanmoins rendez-vous avec eux et ils ont sans doute des choses à nous dire, c'est quand même eux, qui quelque part, gèrent l'emploi chez nous. Donc ceux qui s'abstiennent ? Abstentions ? Contre ? Pour, pour le reste. 5 abstentions.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau des emplois adopté le 19 septembre 2017,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 23 novembre 2017,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL) DECIDE :

- DE SUPPRIMER un emploi de titulaire à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe au motif que l'agent souhaite une diminution de son nombre d'heures.
- DE CREER les postes suivants :
 - o 1 poste à temps non complet d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 6 heures par semaine :
 - Filière : Culturelle
 - Cadre d'emploi : Assistants d'Enseignement Artistique Principaux de 1^{ère} classe
 - Grade : Assistant d'Enseignement Artistique de 1^{ère} classe
 - o 1 Poste à temps complet d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe :
 - Filière : Culturelle
 - Cadre d'emploi : Adjoints du Patrimoine Principaux de 2^{ème} classe
 - Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe
 - o 1 Poste à temps complet : Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe
 - Filière : Culturelle
 - Cadre d'emploi : Assistant de Conservation
 - Grade : Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe

- 1 Poste à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe :
 - Filière : Administrative
 - Cadre d'emploi : Rédacteur
 - Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :
 - Filière : Technique
 - Cadre d'emploi : Adjoints Techniques
 - Grade : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - 2 Postes à temps non complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :
 - Filière : Technique
 - Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe
 - Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- DE VALIDER la modification du tableau des emplois ci-après à compter du 15 mars 2018.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		TC	TNC	TC	TNC		TC	TNC		
Directeur Général des Services	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0.75	0.75
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ATTACHE	A	3	0	1	0	4	3	0	1	4
REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	0	0	0	0
REDACTEUR	B	7	0	1	0	8	7	0	1	8
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	4	0	0	0	4	1	0	0	1
ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE	C	16	0	0	0	16	14	0	0	14
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	13	0	3	0	16	13	0	1	14
TOTAL 1		55	0	5	1	61	45	0	3.75	48.75
TECHNIQUE (2)										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	1	0	1	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	0	0	0	4	3	0	0	3
AGENT DE MAITRISE	C	8	0	0	0	8	5	0	0	5
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	8	0	0	8
ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	16	6	0	0	22	13	4	0	17
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	9	18	24	74	19	7	15.25	41.25
TOTAL 2		69	15	19	24	127	54	11	16.25	81.25

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)								
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 3		2	0	0	0	2	1	0	0	1
MEDICO-SOCIALE (4)										
ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
TOTAL 4		9	0	0	0	9	8	0	0	8
MEDICO-TECHNIQUE (5)										
SPORTIVE (6)										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	1	0	1	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 6		9	0	2	0	11	6	0	1	7

IV - ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 15 mars 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
CULTURELLE (7)										
BIBLIOTHECAIRE	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN 1ER CLA	B	1	1	0	0	2	0	1	0	1
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN 2EM CLAS	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	8	9	0	0	8	8
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ADJOINT PATRIMOINE PRIN 2EM CLA	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	0	0	0	4	3	0	0	3
TOTAL 7		15	1	0	8	24	8	1	8	17
ANIMATION (8)										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	7	0	0	0	7	6	0	0	6
ADJOINT D'ANIMATION	C	4	0	3	29	36	3	0	14.43	17.43
TOTAL 8		14	0	3	29	46	11	0	14.43	25.43
POLICE MUNICIPALE (9)										
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	1	0	2	1	0	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
BRIGADIER	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
GARDIEN-BRIGADIER	C	5	0	0	0	5	5	0	0	5
TOTAL 9		11	0	1	0	12	9	0	0	9
EMPLOIS NON CITES (10)										
Contrat Unique d'Insertion		0	0	0	16	16	0	0	10.65	10.65
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi d'Avenir		0	0	16	0	16	0	0	4	4
TOTAL 10		0	0	16	16	32	0	0	14.65	14.65
TOTAL GENERAL		184	16	46	78	324	142	12	58.08	212.08

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

15 CONVENTION DE PARTENARIAT – MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Président : Mission de service civique, Sabah YOUSFI.

Sabah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Avant de vous présenter la délibération, je souhaite vous apporter quelques éléments de contexte pour que chacun comprenne bien dans quel cadre ça s'inscrit. Donc il y a eu un groupe de travail culture et participation citoyenne à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois par le PLA, animé politiquement par Nathalie DELBARRE avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais. A la suite de ces groupes de travail, il a été décidé de créer des parcours artistiques et culturels en Artois en expérimentation sur la période allant de janvier à juillet 2018. Donc le dispositif engagement de jeunes en service civique dans le champs culturel, l'idée c'est de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans, issus des trois communautés d'agglomération, CAHC, CALL et la Cavalaire d'accompagner des projets culturels co-construits par les structures culturelles qui sont implantées sur notre territoire et accueillent les volontaires. L'objectif principal de ces missions de service civique est d'encourager et de faciliter la venue des habitants des 3 EPCI, dits éloignés de l'offre culturelle, dans les structures culturelles du territoire. Les jeunes volontaires mènent, mèneront une série d'actions, avec et pour le public, pensées avec les équipes de médiation des structures culturelles de proximité. Sur le territoire, ce seront donc 12 jeunes en service civique répartis dans les structures culturelles dites de proximité qui ont été recrutés et qui sont répartis à l'échelle de ces 3 agglomérations. C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle – musée du Louvre-Lens et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais qui met à disposition de la commune 2 jeunes volontaires en service civique ayant pour mission de mettre en œuvre une médiation culturelle pour la structure culturelle dans laquelle ils sont accueillis, donc de mi-janvier à mi-juillet 2018.

Monsieur le Président : S'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote pour cette délibération 15. Abstentions ? Contre ? Je n'en doutais pas, à l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle – Musée du Louvre-Lens et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais.

La convention définit de manière précise les modalités de mise en œuvre d'une expérimentation de mise à disposition de 2 jeunes volontaires en service civique ayant pour mission de se faire les relais à la médiation pour la structure culturelle dans laquelle ils sont accueillis et accompagnés, et par extension pour la structure culturelle d'envergure départementale, régionale et nationale partenaire sur la période de mi-janvier 2018 à mi-juillet 2018.

16 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL

Monsieur le Président : Et puis le point 16 qui est très proche du point 15, si tu veux nous le préciser Sabah.

Sabah YOUSFI : Oui. Il fait suite évidemment avec le point précédent. Donc la Ligue de l'Enseignement, la fédération du Pas-de-Calais a recruté les volontaires dans le cadre d'un

contrat d'engagement du service civique et nous met à disposition des volontaires pour une durée de 6 mois, du 15 janvier au 14 juillet, à raison de 24 heures par semaine. Il est proposé au Conseil municipal de désigner Joseph CIRASARO, donc notre Directeur des affaires culturelles, tuteur de ces deux jeunes recrues et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de mises à disposition des volontaires ainsi que les avenants.

Monsieur le Président : Merci. Pas de question ? Contre ? Abstentions ? Donc à l'unanimité, je vous remercie.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération du Pas-de-Calais a recruté, des volontaires dans le cadre d'un contrat d'engagement en Service Civique.

La Fédération Départementale bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de service civique et peut faire bénéficier de son agrément, entre autre, la commune de Harnes.

La Fédération Départementale nous met à disposition deux volontaires effectuant leur service civique.

Les deux volontaires sont affectés au Centre Culturel Jacques Prévert pour une durée de 6 mois allant du 15 janvier au 14 juillet 2018, à raison de 24 heures par semaine.

La structure d'accueil doit désigner un tuteur qui sera chargé d'accompagner les volontaires durant leur mission.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De désigner en qualité de tuteur Monsieur Joseph CIRASARO
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil ainsi que les avenants.

17 FORMATIONS

Monsieur le Président : Donc nous allons parler dans le point suivant, le point 17 de formations.

17.1 EUROLANE SECURITE – CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION

Monsieur le Président : La première formation, c'est une formation simplifiée. C'est une formation qui s'appelle AIPR et avec EUROLANE Sécurité, qui est un groupement de commandes qui a été passé avec la CALL et nous allons avoir 4 personnes, 4 agents qui vont participer à cette formation. Ça concerne les DICT, donc l'urbanisme, mais je crois que des agents des services techniques iront aussi à cette formation. Ça a déjà été fait, excusez-moi. Voilà. Il n'y a pas de question, je vous propose, on va les faire une par une. Abstentions ? Contre ? Merci, à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 4 avril 2017 elle a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, initié par la CALL, pour la formation relative aux AIPR et le passage de l'examen par QCM, des attestations de compétences.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, 4 agents de la collectivité ont assisté aux formations de préparation à l'examen et Examen AIPR Concepteur les 6, 7 et 8 novembre 2017, effectuées par EUROLANE Sécurité. Le coût de chaque formation est de 60 € HT soit 72 € TTC par agent.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec EUROLANE Sécurité les conventions simplifiées de formation suivantes :

- n° 5994 : 1 agent - journée du 6 novembre 2017
- n° 5995 : 1 agent – journée du 7 novembre 2017
- n° 5996 : 2 agents – journée du 8 novembre 2017

17.2 SIS MARCHES – CONVENTION DE FORMATION

Monsieur le Président : Le point suivant est une formation de monitorat avec SIS Marchés, pour un agent. Bon elle est un peu plus cher celle-ci puisqu'elle coûte 600 €. Ça concerne, bien entendu, notre logiciel. Me donnez-vous l'autorisation de signer ? Abstentions ? Contre ? A l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec SIS Marchés de Courbevoie la convention de formation n° 2018-013 ayant pour thème : « Formation au Monitorat » relative à l'utilisation de la plateforme à distance. Le coût de cette formation est fixé à 600 €.

17.3 ASSOCIATION SAUVETAGE ET SECOURISME – CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

17.3.1 FORMATION CONTINUE PSE.1

Monsieur le Président : Le 3 et le 4 concernent nos maîtres-nageurs, puisque c'est la PSE.1 et la PSE.2 et cela avec une association de sauvetage et de secourisme qui est à Hénin-Beaumont. Les coûts sont marqués, 100 €. Cela concerne 4 agents pour la première PSE.1 et 2 agents pour la PSE.2. Je vous propose de les voter en même temps, si vous en êtes d'accord. Y-a-t-il des abstentions ? Des contre ? Et bien je vous remercie, cela est accepté pour ces 2 autres formations.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Association Sauvetage et Secourisme dont le siège est Piscine d'Hénin-Beaumont - rue de l'Abbaye – 62110 HENIN BEAUMONT la convention n° 9 concernant l'action de formation : Formation continue PSE.1.

La formation s'est déroulée le 27 décembre 2017 à Hénin-Beaumont.

4 agents MNS de la municipalité ont participé à cette formation.

Le coût de la formation s'élève à 100 € net de taxe par personne.

17.3.2 FORMATION CONTINUE PSE.2

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Association Sauvetage et Secourisme dont le siège est Piscine d'Hénin-Beaumont - rue de l'Abbaye – 62110 HENIN BEAUMONT la convention n° 10 concernant l'action de formation : Formation continue PSE.2.

La formation s'est déroulée le 28 décembre 2017 à Hénin-Beaumont.

2 agents MNS de la municipalité ont participé à cette formation.

Le coût de la formation s'élève à 100 € net de taxe par personne.

18 SA D'HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA – CESSIION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Monsieur le Président : Le point suivant et Annick WITKOWSKI va nous parler de cession d'un logement locatif et social.

Annick WITKOWSKI : Maisons et Cités SOGINORPA nous a informés de sa décision de vendre l'immeuble au 45 rue de Stalingrad à son occupant actuel au prix de 87.000 € moins 10 % d'abattement de fidélité, pour un prix final de 78.300 €. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette vente.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, abstentions ? Contre ? A l'unanimité, je vous en remercie.

En application des dispositions prises par son Conseil d'Administration et pour se conformer aux règles régissant la vente par les sociétés HLM, Maisons & Cités SOGINORPA nous informe dans son courrier du 18 décembre 2017 de sa décision de vendre l'immeuble sis à Harnes 45 rue de Stalingrad à son occupant actuel, au prix de 87.000 €, moins 10 % d'abattement de fidélité, soit un prix final de 78.300 €.

Vu l'avis du Service Local des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais.

Vu l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande formulée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sollicitant l'avis du Conseil municipal sur cette demande.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, EMET un avis favorable à cette vente.

19 GARANTIE CONTRAT DE PRET ENTRE MAISONS & CITES ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Président : Le point suivant, toujours Annick.

Annick WITKOWSKI : Alors, un avis favorable de principe avait été émis à la demande garantie par la commune de Harnes des emprunts contractés par Maisons et Cités, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération tranche 3 de 19 logements ainsi que l'antenne Soginorpa Cité d'Orient. Maisons et Cités nous soumet aujourd'hui la garantie d'emprunt définitive correspondant à cette opération. Donc le prêt est d'un montant total de 2 288 799,00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité. Aussi je vous en remercie.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération en date du 8 décembre 2016 un avis favorable de principe a été émis à la demande de garantie par la commune de Harnes des emprunts contractés par Maisons & Cités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération – Tr3 – 19 logements et antenne Soginorpa – Cité d'Orient.

Maisons & Cités nous soumet la garantie d'emprunt définitive correspondant à cette opération soit :

Vu la demande présentée par Maisons & Cités – 167 rue des Foulons – 59501 DOUAI cedex et tendant à obtenir la garantie de la commune de Harnes pour l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné au financement de l'opération Harnes Cité d'Orient TR3-13PLUS 6PLAI N30801, Parc social public, construction de 19 logements situés rues de Sofia, Stalingrad et Monastir à Harnes.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le Contrat de Prêt n° 73904 en annexe signé entre MAISONS ET CITES, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DELIBERE :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Harnes accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux-millions-deux-cent-quatre-vingt-huit-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros (2 288 799,00 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 73904, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble de sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

20 ACQUISITION DE TERRAINS – TERRITOIRES 62- CITE BELLEVUE

Monsieur le Président : Le point suivant, 20, c'est Jean-François KALETA qui va nous le relater.

Jean-François KALETA : Merci Monsieur le Président. Il est rappelé à l'Assemblée que la SEPAC, actuellement SEM Territoires Soixante Deux, a aménagé la ZAC Bellevue de Harnes. L'acte de transfert de propriété en date du 23 février 2000 n'a pas prévu différentes emprises foncières. Ceci a pour conséquence l'enclavement de différents logements et différents délaissés et aménagement de constructions. La SEM propose de remédier à cette situation via la rétrocession auprès de la ville, à titre gratuit, de différentes parcelles, pour une surface totale de 2770 m². Donc il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition émise par la SEM, de faire choix du notaire de la SEM pour la rédaction de l'acte de cession à titre gratuit des parcelles reprises en annexe à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette rétrocession. Et vous avez le plan de rétrocession joint dans le cahier des pièces annexes.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, abstentions ? Contre ? Et bien accepté à l'unanimité.

Il est rappelé à l'Assemblée que la SEPAC, actuellement SEM Territoires Soixante Deux, a aménagé la ZAC Bellevue de Harnes dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

L'acte de transfert de propriété en date du 23 février 2000 n'a pas prévu différentes emprises foncières. Ceci a pour conséquence l'enclavement de différents logements et différents délaissés ou aménagement de constructions.

La SEM Territoires Soixante Deux propose de remédier à ces situations via la rétrocession auprès de la ville, à titre gratuit, de différentes parcelles, pour une surface totale de 2770 m².

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter la proposition émise par la SEM Territoires Soixante Deux,
- de faire choix du notaire de la SEM Territoires Soixante Deux pour la rédaction de l'acte de cession à titre gratuit des parcelles reprises en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette rétrocession.

21 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE HARNES CONSENTIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LIGNES BULLES 1, 3, 5 ET 7 DU BHNS

Monsieur le Président : Le point suivant et toujours Jean-François KALETA.

Jean-François KALETA : Dans le cadre du projet BHNS, le SMT est maître d'ouvrage de la ligne Bulle 5 qui s'insère sur le territoire de la ville de Harnes. A ce titre, il est nécessaire que le SMT réalise des aménagements et travaux de voirie. Le SMT a sollicité, et d'ores et déjà obtenu, un ensemble de permissions de voirie l'autorisant à effectuer ces aménagements sur le domaine public non cadastré constitutif de voiries de la ville. Néanmoins, la ville est propriétaire d'un certain nombre de parcelles cadastrées sur lesquelles le SMT doit intervenir pour mener à bien son projet. Ainsi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'occupation temporaire correspondante.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, abstentions ? Contre ? A l'unanimité. Merci.

Dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le SMTAG est maître d'ouvrage de la ligne Bulle 5 qui s'insère sur le territoire de la ville de Harnes.

A ce titre, il est nécessaire que le SMTAG y réalise des aménagements et travaux de voirie.

Le SMTAG a sollicité, et d'ores et déjà obtenu, un ensemble de permissions de voirie l'autorisant à effectuer ces aménagements sur le domaine public non cadastré constitutif de voiries de la VILLE.

Néanmoins, la VILLE est propriétaire d'un certain nombre de parcelles cadastrées sur lesquelles le SMTAG doit intervenir pour mener à bien son projet.

Ainsi, sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'occupation temporaire correspondante.

22 CALL – MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE « ZONE D’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »

Monsieur le Président : Et bien c’est moi. Mise en œuvre de la compétence communautaire. Alors la CALL par la loi NOTRe, bien entendu, a la compétence développement économique, il faut avouer qu’elle l’avait bien avant cette loi NOTRe. Il s’agit de définir le périmètre de transfert et donc 4 critères ont été définis, vous les avez, ils sont notés dans le texte. La ZAL de la deuxième voie, c’est-à-dire la ZAL, comme nous la baptisons comme cela habituellement répond à ces mêmes critères. Donc il est proposé, il vous est demandé d’approuver le transfert de la ZAL à la CALL financièrement bien entendu. Sachant que cela ne nous empêchera pas de participer activement, vous vous doutez bien aussi, au développement économique de notre commune. S’il n’y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Et bien à l’unanimité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé l’action des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par l’accroissement de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine du développement économique (CGCT article L.5216-5).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017 et en application de cette loi, la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin exerce de plein droit aux lieux et places des communes membres la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Les communes sont totalement dessaisies de cette compétence.

Les statuts de la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin, tels qu’adoptés par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2016, ont entériné ce transfert de compétence.

Il s’agit désormais de définir le périmètre du transfert afin de répondre aux enjeux de développement et de rayonnement communautaires. En l’absence de définition légale de la zone d’activité,

La CALL propose de retenir les critères suivants, les moyens afférents lui étant alors transférés :

1^{er} critère : Une ZAE est délimitée géographiquement.

Elle a une superficie et une cohérence d’ensemble (rassemblement de plusieurs établissements / entreprises).

Elle comporte a minima deux parcelles ou une grande parcelle à diviser, et fait l’objet d’une cohérence d’ensemble -en termes d’aménagement, de gestion ou d’animation- et d’une continuité territoriale. En conséquence, une parcelle ne pourra constituer à elle seule une zone d’activité économique.

2^{ème} critère : Une ZAE a une vocation économique affirmée par un document d’urbanisme.

3^{ème} critère : Une ZAE traduit une volonté publique passée, actuelle et future d’un développement économique coordonné.

Elle est une production issue d’une opération d’aménagement.

Sont principalement concernées les zones pour lesquelles il y a / a eu une initiative, une volonté ou une maîtrise d’ouvrage publique de la zone d’activité.

Ainsi une ZAE dont l’aménagement est terminé et qui nécessite uniquement l’entretien des voiries et réseaux sera transférée à la CALL. Par ailleurs, une ZAE est dans la plupart des cas, le fruit d’une opération d’aménagement effectuée soit en maîtrise d’ouvrage public (communes) soit dans le cadre d’une concession (ZAC, lotissement,...).

La compétence en matière de zones d’activité économique emporte la réalisation et la gestion des travaux nécessaires à la viabilisation et à l’aménagement de la zone à savoir les travaux de

voirie, d'alimentation en eau, gaz, électricité, réalisation des réseaux d'assainissement et de télécommunication, l'installation de l'éclairage public, la gestion des espaces verts.

4^{ème} critère : **Une ZAE est destinée à accueillir des activités économiques, de nature « industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».**

Elle regroupe plusieurs établissements et entreprises.

Il est proposé ainsi de retenir les critères sus-mentionnés, et de retenir le recensement des zones d'activité économique suivant :

- Fosse 7 à Avion,
- L'Etincelle à Avion,
- ZAL de la 2^{ème} voie à Harnes,
- PA 3 à Méricourt,
- Averlens à Noyelles-sous-Lens,
- Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE :

- le transfert de la zone d'activité économique à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, selon les quatre critères tels qu'exposés ci-dessus :
 - une ZAE est délimitée géographiquement,
 - une ZAE a une vocation économique affirmée par un document d'urbanisme,
 - une ZAE traduit une volonté politique passée, actuelle et future d'un développement économique coordonné. Elle est une production issue d'une opération d'aménagement,
 - une ZAE est destinée à accueillir des activités économiques de nature « industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».
- le recensement de la zone d'activité économique suivante :
 - ZAL de la 2^{ème} voie à Harnes,

23 OPERATION « NOROXO ET ABORDS » - SOLDE OPERATION – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS DE CALAIS

Monsieur le Président : Le point suivant, Ah ! NOROXO. Oui, c'est assez compliqué je trouve cette délibération parce qu'on ne voit pas bien les différentes parcelles. Et bien vous dire que suite à une convention tripartite avec EPF, à l'époque il y avait 3 communes, il y a toujours 3 communes d'ailleurs, Annay, Loison et Harnes il y a de cela 9 ans. Les parcelles citées que vous voyez toutes les premières parcelles dans le premier paragraphe ont été acquises par l'EPF. Aujourd'hui, l'EPF, nous arrivons à la fin de cette convention tripartite va les revendre bien entendu, et elle va les revendre à qui ? Et bien à la CALL puisque c'est elle qui est détentrice de la compétence développement économique. Ça c'est la première chose, la seconde chose, il y a 4 parcelles qui ont été achetées aussi par l'EPF, qui se trouvent dans le domaine dont je vous ai parlé tout à l'heure de la zone d'aménagement de l'Abbaye, la zone d'aménagement concerté de l'Abbaye, il y a 4 parcelles que nous avons demandé à l'EPF d'acheter à notre place. Elle les a achetées et aujourd'hui nous arrivons à la fin de la convention et elle se propose de nous les revendre pour 114 374,16 € TTC. Il est bien entendu proposé que nous revendions au promoteur qui va s'occuper de la zone de l'Abbaye de ces 4 parcelles, cela va de soi. Voilà. Donc il vous est proposé d'acquérir ces 4 parcelles et de m'autoriser, bien entendu, à signer tous les actes correspondant. Y-a-t-il des questions ? On

en avait parlé tout à l'heure. Abstentions ? Contre ? Et bien nous sommes tous pour, et c'est une excellente chose.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la convention opérationnelle « Annay-sous-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens – Site NOROXO et abords », signée le 6 mars 2009 avec l'Etablissement Public Foncier arrive à échéance le 6 mars 2018 conformément à son avenant n° 2.

A la demande de la commune, l'Etablissement Public Foncier s'est porté acquéreur des biens situés 3 route de Lille (AK n° 198), Chemin de la 3^{ème} Voie (AK n° 212), 1 route de Lille (AK n° 200), 17 route de Lille (AK n° 387) et un terrain nu « Au moulin de Loison » (AI n° 271, 279, 281 et 316).

Les biens cadastrés section AK n° 198, 212, 200 et 387 feront l'objet d'une cession par l'Etablissement Public Foncier à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de son projet de territoire.

Restent les biens cadastrés section AI n° 271, 279, 281 et 316 sur lesquels aucun projet n'est finalisé et que la commune doit acquérir conformément à la convention précitée.

Dans son courrier du 26 janvier 2018, l'Etablissement Public Foncier nous indique que le prix de cession est fixé à 114 374,16 € TTC.

Ce montant est décomposé comme suit : prix de l'acquisition, frais d'acquisition, frais de portage et de cession, forfait frais complémentaires, pour un prix de vente HT de 111 978,47 € auxquels s'ajoutent la TVA exigible sur la marge au taux de 20% pour les terrains non bâtis d'un montant de 2 395,69 €.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'acquérir les biens cadastrés section AI n° 271, 279, 281 et 316 au prix de 114 374,16 € TTC auprès de l'Etablissement Public Foncier,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte administratif de cette transaction ainsi que tout document concernant ce dossier.

24 L 2122-22

Monsieur le Président : Et bien nous allons maintenant passer au L 2122, si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition et en particulier moi. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Vous deviez m'apporter des réponses concernant les 3 questions simples et légitimes qui demandaient 3 réponses simples concernant le bail commercial qui a été signé à Vendres dans notre maison des Claquots.

Monsieur le Président : Oui, vous remarquerez qu'il y a d'ailleurs 2 articles L 2122, l'un qui prévoit un bail payable tous les 3 mois et un payable tous les mois. Là, ce sera celui de tous les 3 mois. Alors vous dire que la modification du statut de la Maison des Claquots, qui est appelée comme cela, est de la compétence du Maire, c'est vous qui l'avez dit. Ce que vous reprochez, c'est d'apprendre par les journaux, la mise en place d'un commerce dans la salle commune de cette Maison des Claquots. Cela est relaté, bien entendu, dans les articles L 2122 de ce Conseil, mais tardif, nous en avons parlé tout à l'heure, en accord par contre avec les différents chefs de groupes. L'information au média n'a pas été faite de l'exécutif communal, je m'en suis déjà exprimé devant, mais sans doute un agent ou une autre personne, par contre, je peux vous annoncer que le journaliste de La Voix du Nord ne s'est pas rapproché, en tout cas, de la direction municipale pour avoir plus de renseignements. Néanmoins, vous avez raison, il est tout à fait normal que vous le sachiez avant les journaux. J'en suis désolé, croyez-moi bien, parce que ce n'est pas moi qui suis allé frapper à leur porte, vous vous en doutez bien, pour qu'il le dise, c'est la première chose. C'est comme ça. Néanmoins je souhaiterais revenir sur la raison de cette modification. C'est ça qui me semble

très important. En effet, cet achat, depuis 2002 d'ailleurs, nous coûte un billet de 23.000 € par an. Je vous l'avais déjà dit d'ailleurs dans un Conseil précédent, je ne sais plus si c'était dans ce mandat ou dans le mandat précédent. C'est un fait. Alors ça a été acheté et aménagé en 97. Alors, ça a été acheté, c'est en franc pardon, parce que je vais me mélanger, 1.750.000 francs. Ensuite il y a eu des travaux, pour une valeur de 350 k€. Non, non, 350 k, ce ne sont pas les travaux, les travaux je peux vous donner la valeur, c'est compliqué, je vais vous donner ça,

Jean-Marie FONTAINE : Ce n'est pas très important.

Monsieur le Président : Si c'est important, si, pour moi ça l'est. Moi je veux retracer un peu tout cela. Alors, achat le 19 juin 1997, 150.000 francs - travaux, 904.500 francs - mobilier, 507.368 francs, soit un total de 1.161.870 francs. Ça c'est du TTC. En gros, voilà l'achat. Vous dire aussi que les travaux ont pu être effectués grâce à la vente du Château de Valfosse, qui lui-même, à Marconne-les-Hesdin qui a été vendu en 99, juste après pour une valeur, par contre lui de 350.000 €. Voilà. Bon, ça a permis de faire les travaux là-bas, j'en suis bien d'accord. Et moi, ce Château de Valfosse, enfin, ceux de ma génération mais aussi d'autres générations nous le regrettons véritablement amèrement à un tel point c'est que, quelques pèlerinages se font encore à ce Château de Valfosse, et la prochaine fois que nous en organiserons un, nous vous inviterons. Alors, je reviens à cette salle commune qui est utilisée uniquement par l'association Vendres-Harnes, qui est sur place et d'ailleurs ce sont des remarques qui m'avaient été largement faites par les gens qui l'utilisaient cette salle commune très très peu, parce qu'on leur disait, « non non, vous n'avez pas le droit de l'utiliser ». Alors, elle était utilisée par cette association pour leur réunion mais aussi pour la fêria qui a lieu en juin tous les ans. Et cette fêria n'a plus lieu à l'emplacement, que certains d'entre vous ont connu, la fêria a été déplacée et cette salle commune qui servait de stockage des aliments, d'alimentation électrique et tout ça, et bien n'est plus utile. Ensuite, il y avait un commerce en centre-ville, qui va fermer, pour cause d'impossibilité de mise en conformité avec les nouvelles règles de l'ADAAP et j'ai eu une intervention de Monsieur le Maire de Vendres auprès non seulement de mon DGS, mais de mon premier Adjoint, que j'avais envoyé là-bas pour faire un état des lieux pour voir les différentes problématiques et d'ailleurs, c'est grâce à eux que nous nous sommes aperçus qu'une poutre était en train de se desceller et nous avons donc fermé d'ailleurs pendant une période un appartement parce qu'il y avait des travaux à y faire. Alors, c'est d'ailleurs le Maire qui accorde le permis de construire, ça vous le savez, alors il y a eu proposition d'un appartement, nous avons proposé à l'association sur place, puisque, si il n'y a plus la salle commune, il faudrait quand même qu'elle puisse organiser ses réunions même si la fêria n'était plus là. Nous avons proposé à cette association Vendres-Harnes, et bien de profiter d'un des appartements puisqu'il y a 3 appartements et un studio pour qu'elle puisse continuer à y mener leurs différentes réunions, et il y en a peu à leur dire. Alors, il faut savoir aussi que dans ce bail que nous avons prévu avec ces commerçantes, et bien elles seraient aussi détentrices des clés et pourraient les remettre aux différentes personnes qui arriveraient. Alors, vous dire aussi que cette décision n'altère en rien la qualité ni le fonctionnement des 3 appartements et du studio. Par contre, elle conforte la pérennité du financement de ce bâtiment qui nous est, dont nous sommes propriétaire et puis au lieu de mettre un billet de 23.000 € par an, et bien je mettrai un billet de 20.000 € par an, dans la conservation de ce bâtiment. Est-ce que ça vous suffit, sinon j'ai plein d'autres choses que nous pourrons d'ailleurs avoir en aparté sur les différents coûts et ceci et cela et j'interviendrai après vous sur, par exemple, les meubles et tout ça. Là, si vous ne posez pas la question comme je l'ai vu dans différents mails ou différentes interventions sur internet, j'y répondrai aussi.

Jean-Marie FONTAINE :

Monsieur le Président : Ah bon ! Alors je vous la donne tout de suite, j'avais préparé un petit quelque chose me semble-t-il mais ce n'est pas utile. Ah oui, voilà, quant aux interrogations qu'il y a sur les mails, ce n'est pas vous qui les avez eu, sur la mise en doute de l'honnêteté de certains élus ou de certains membres de l'association Harnes-Vendres, je le dis bien, ce n'est pas vous qui les avez eu, vous, vous avez juste posé la question. Et bien, sachez que tous les meubles mais aussi tout ce qui n'a jamais servi mais qui était là-bas et qui était de très bonne qualité, je pense à des lave-vaisselles, je pense à des hottes aspirantes, je pense à des cuisinières, et bien tout ça a été ramené, a été ramené ici à Harnes, la totalité. Il n'est resté là-bas qu'un frigo qui pourra servir, puisqu'il y a toujours une salle commune où les gens pourront mettre leur poussette mais aussi les vélos, enfin tout ce qu'ils souhaitent et aussi un frigo supplémentaire qui pourra dépanner je suppose dans certains cas. Tout ça a été ramené à Harnes, ça a été ramené d'ailleurs par un agent des services techniques, que nous avons mandaté pour cela mais aussi par un élu que nous avons demandé de descendre pour aller chercher ces matériels, sachant que les personnes de Vendres nous ont aidés pour les charger, cela va de soi, je tiens à remercier ces 2 personnes, vous vous doutez bien que c'est André GUELMENGER qui est descendu avec quelqu'un des services techniques. Alors, vous dire que tous ces meubles sont ici, ils sont dans 2 lieux, le premier c'est au service technique dans un garage, et le deuxième, la célèbre réserve que nous avons à Turek. Et que tout ce qui est professionnel ira équiper les salles communales actuelles, par exemple le lave-vaisselle, toutes les salles n'ont pas de lave-vaisselles ça c'est la première chose et déjà le bar qui était très très grand, que nous avons ramené est déjà installé lui dans la salle du LCR. Quant au reste, je veux parler des meubles, et bien, ils seront vendus sur internet sur un site sécurisé auquel nous sommes abonnés et la plupart des communes le sont et que bien entendu les harnésiens seront non seulement informés du site où il faut aller mais aussi les élus qui sont des harnésiens aussi. Voilà ce que je pouvais vous dire et que, aucun des meubles, j'ai la liste complète, aucun des meubles n'a pu disparaître ou tout au moins se retrouver dans une maison privée. Et ça, à titre particulier, je pourrai vous rencontrer et je vous montrerai certaines choses. Si vous le souhaitez, puisque c'est vous qui avez posé la question. Par contre, je n'ai pas très apprécié, mais vous n'êtes pas concerné me semble-t-il, les remarques qu'il peut y avoir sur l'honnêteté. Non seulement sur la personne du service technique mais aussi des élus, je dis des élus, parce que même si c'est André GUELMENGER qui est descendu, nous sommes tous un peu choqué qu'on ait pu mettre en doute notre honnêteté, notre probité, ça, ça m'a beaucoup choqué. Encore une fois je le dis, ce n'est pas sur vos écrits que je l'ai lu. Vous m'avez simplement posé une question. Je vous en remercie.

Jean-Marie FONTAINE : Je vous ai posé 3 questions, vous m'avez apporté 3 réponses et je vous en remercie.

Monsieur le Président : Merci.

Jean-Marie FONTAINE : Une petite dernière pour la route ?

Monsieur le Président : ça dépend, on peut aller loin. Je vous en prie. Les bonnes questions sont celles où j'ai la réponse.

Jean-Marie FONTAINE : Au 24.7, vous achetez 9 pistolets semi automatiques, au 24.4 vous achetez 9 pistolets automatiques, ça fait 18 pistolets automatiques pour votre Police municipale.

Monsieur le Président : Bon j'interviendrai pour qu'on n'achète pas les 18 ou bien qu'on les fournisse. C'est 9. C'est une erreur, vous vous en doutez bien, elle a été mise 2 fois, effectivement. Sinon il y en aurait 9.

Jean-Marie FONTAINE : Non, c'est parce qu'en fait, je pense qu'il y a une coquille dans le 24.7, dans votre titre vous faites, comment dire, vous évoquez des caméras individuelles mobiles dans le titre,

Monsieur le Président : Tout à fait,

Jean-Marie FONTAINE : Mais dans la décision vous précisez qu'il s'agit de pistolets semi-automatiques. Donc je pense qu'il faudra corriger pour

Monsieur le Président : Si vous le faites remarquer, c'est que vous l'avez parfaitement compris. Et je vous en remercie. Et bien Messieurs dames je vais vous souhaiter à toutes et à tous une bonne soirée et merci pour la tenue de ce Conseil.

Sur proposition de son Président, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 22 novembre 2017 - L 2122.22 – Bail Commercial – SARL Epicerie aux Quatre Saisons – 10 Place du 14 juillet - VENDRES
2. 6 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Contrat de prêt de l'exposition « Reconstruire ! » - Collège François Rabelais – Hénin-Beaumont
3. 14 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Bail de location – immeuble d'habitation 2 rue de Château Salins à Monsieur et Madame LHEUREUX Antoine
4. 6 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat d'un logiciel paie et ressources humaines (N° 722.5.17)
5. 6 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Animation et sonorisation, gardiennage et fourniture de sapins pour l'organisation du marché de St Nicolas à Harnes du 1er au 3 décembre 2017 (N° 724.5.17)
6. 22 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Contrat de mise en propreté des réseaux d'extraction des buées grasses dans les locaux destinés à la restauration communale – ADS 59 / ADS Groupe – Agence de Harnes
7. 29 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat de 8 caméras individuelles mobiles et accessoires, ainsi qu'une station de gestion des caméras pour les agents de la Police Municipale (N° 726.5.17)
8. 23 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat n° 20171956 – Maintenance matériel et logiciel – Procès Verbaux électroniques – Société LOGITUD Solutions SAS
9. 29 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat n° 20180229 – Maintenance progiciel AVENIR : Gestion du Recensement Militaire – Société LOGITUD Solutions SAS
10. 23 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat de contrôle sécurité Massicot électrique – IDEAL – Société PIL SERVICE VOUTERS
11. 24 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Remboursement de sinistres
12. 28 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Théâtre des Grillons
13. 28 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat de maintenance logiciels n° 20181361 – PRELOC – Location de salles – Société I.N.M.C. – IDEATION Informatique
14. 28 NOVEMBRE 2017 - L 2122-22 – Contrat de maintenance logiciels n° 20181360 – GIPI – Services Techniques – Société I.N.M.C. – IDEATION Informatique
15. 27 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat de fournitures administratives, de papier, d'enveloppes et de papier à entête - lot 1 Achat de fournitures administratives (N° 717.55.17)
16. 24 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Fourniture de nappage, serviettes et vaisselle à usage unique (N° 723.5.17)
17. 13 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Groupement de Commandes entre les communes de Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Hulluch, Vendin-le-Vieil, Harnes et son CCAS. Lot 2 – Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission) – SMACL – Avenant n°2

18. 18 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Fourniture et pose d'un extracteur de ventilation à la salle de sports de l'école Jean Jaurès (N° 729.5.17)
19. 27 NOVEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat de fournitures administratives, de papier, d'enveloppes et de papier à entête (N° 717.5.17)
20. 06 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat de vêtements de travail, équipements de protection individuelle, équipements et accessoires divers pour la Police Municipale (N° 704.55.17)
21. 18 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Scénographie du musée municipal (N° 705.35.17)
22. 18 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Scénographie du musée municipal (N° 705.355.17)
23. 29 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Sonorisation, aménagement scénique, captation vidéo et régie directe de la cérémonie des voeux du Maire de Harnes, le 12 janvier 2018 (N° 730.5.17)
24. 19 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Achat de 9 pistolets semi-automatiques 9 mm et leurs accessoires pour les agents de la Police Municipale de Harnes - (N° 731.5.17)
25. 29 DECEMBRE 2017 - L 2122.22 - Travaux de grosses réparations de voiries et trottoirs à Harnes (N° 728.5.17)
26. 4 JANVIER 2018 - L 2122.22 - Groupement de Commandes entre les communes de Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Hulluch, Vendin-le-Vieil, Harnes et son CCAS. Lot 2 – Assurance de la flotte automobile et risques annexes (auto-mission) – SMACL – Avenant n°3
27. 5 JANVIER 2018 - L 2122-22 – Désignation d'un avocat – Coralie REMBERT – Dossier Commune de Harnes c/ Monsieur Laurent PICHOT
28. 15 JANVIER 2018 - L 2122.22 – Bail Commercial – SARL Epicerie aux Quatre Saisons – 10 Place du 14 juillet – VENDRES – Avenant n° 1
29. 17 JANVIER 2018 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions – projet : Projet de plan numérique dans les écoles de la ville de Harnes – DETR 2018
30. 17 JANVIER 2018 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions – projet : Aménagement scénographique du musée d'histoire et d'archéologie sur la commune de Harnes – DETR 2018
31. 17 JANVIER 2018 - L 2122-22 - Demande d'attribution de subventions – projet : Remplacement des lanternes vétustes de type boule par des lanternes LED, Avenue Barbusse – DETR 2018
32. 31 JANVIER 2018 - L 2122.22 - Fin de bail de location – Immeuble d'habitation 2 rue du Château Salins – M. Mme LHEUREUX
33. 31 JANVIER 2018 - Article L. 2122.22 – Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'E.P.F. Nord – Pas de Calais – Immeuble : 19 route de Lille, parcelle AK n° 26
34. 31 JANVIER 2018 - Article L. 2122.22 – Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'E.P.F. Nord – Pas de Calais – Immeuble non bâti : 19 route de Lille, parcelle AK n° 27
35. 5 FEVRIER 2018 - L 2122-22 – Désignation d'un avocat – Coralie REMBERT – Audience du 16.02.2018
36. 02 FEVRIER 2018 - L 2122.22 - Création d'un monument commémoratif de la guerre 14/18 au Carré Militaire du cimetière du centre (N° 732.5.17)
37. 12 FEVRIER 2018 – CONTRAT DE MAINTENANCE – CLOCHE CHAPELLE DU SACRE-cœur – SOCIETE BODET CAMPANAIRE

La séance est levée à 21 heures 42. Suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR

- 1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**
- 2 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

- 2.1 ELECTION D'UN REPRESENTANT : COMMISSION COHESION SOCIALE – TRANQUILLITE PUBLIQUE – MIEUX VIVRE ENSEMBLE – CONSEIL DE QUARTIERS
- 2.2 DESIGNATION D'UN DELEGUE : COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPE
- 3 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 4 VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
- 5 SUBVENTION A PROJET – ASSOCIATION ESPERANCE GYM**
- 6 LEVER DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – SOCIETE LEPORCQ**
- 7 MARCHES PUBLICS**
 - 7.1 AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE
 - 7.2 AVENANT AU MARCHE DE SONORISATION, AMENAGEMENT SCENIQUE DES VŒUX DU MAIRE
 - 7.3 GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES SCOLAIRES – ANNULATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE
 - 7.4 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DETECTION ET LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX ENTERRES SENSIBLES ET NON SENSIBLES
 - 7.5 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FORMATIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (R.G.P.D.)
- 8 CHEQUE DE SERVICES - CONVENTION**
- 9 CAF – CONVENTIONS RELATIVES AU RAM**
 - 9.1 « MISE EN LIGNE DES DISPONIBILITES » - RAM
 - 9.2 « PRESTATION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS » - AVENANT NOUVELLES MISSIONS
- 10 CAF – FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – APPEL A PROJET 2018**
 - 10.1 PROJET « RAID VTT » - AXE « JEUNESSE »
 - 10.2 PROJET « TAPIS DE COMPTINES AU RAM » - AXE « PETITE ENFANCE »
 - 10.3 PROJET « BIEN ETRE AU RAM » - AXE « PETITE ENFANCE »
- 11 RECENSEMENT DE LA POPULATION – DOTATION FORFAITAIRE**
- 12 .DISPOSITIF REGIONAL DE RAYONNEMENT DES SALLES DE CINEMA DE PROXIMITE**
- 13 MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP**
- 14 CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – TABLEAU DES EMPLOIS**
- 15 CONVENTION DE PARTENARIAT – MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE**
- 16 LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL**
- 17 FORMATIONS**
 - 17.1 EUROLANE SECURITE – CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION
 - 17.2 SIS MARCHES – CONVENTION DE FORMATION
 - 17.3 ASSOCIATION SAUVETAGE ET SECOURISME – CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
 - 17.3.1 *FORMATION CONTINUE PSE.1*
 - 17.3.2 *FORMATION CONTINUE PSE.2*
- 18 SA D'HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA – CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**
- 19 GARANTIE CONTRAT DE PRET ENTRE MAISONS & CITES ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**
- 20 ACQUISITION DE TERRAINS – TERRITOIRES 62- CITE BELLEVUE**
- 21 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE HARNES CONSENTIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LIGNES BULLES 1, 3, 5 ET 7 DU BHNS**
- 22 CALL – MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE « ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE »**
- 23 OPERATION « NOROXO ET ABORDS » - SOLDE OPERATION – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS DE CALAIS**
- 24 L 2122-22**

